MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 536 **5 avril 2002**

SOMMAIRE

Abtimo S.A., Luxembourg 25715
ACM Global Investor Services S.A., Luxembourg . 25698
Aga Holding S.A., Luxembourg 25693
(Les) Alizés S.A.H., Luxembourg 25720
Alpes Mont Blanc Investissement S.A., Luxembourg. 25716
Alron 2000 S.A.H., Luxembourg 25722
Ambilux S.A., Luxembourg. 25685
Ambilux S.A., Luxembourg. 25685
Andalos S.A.H., Luxembourg 25719
Argenta-Fund, Sicav, Luxembourg. 25708
Audimed Holding A.G., Luxembourg 25728
Audimed Holding A.G., Luxemburg 25726
AVR Partners S.A.H., Luxembourg 25700
B.C. Gesellschaft Holding S.A., Luxembourg 25721
Belubond Fund, Sicav, Luxembourg. 25711
Blemox S.A.H., Luxembourg 25715
BRG Fund, Sicav, Luxembourg. 25725
Bulaxie Participations S.A., Luxembourg 25715
Cala Basset Investment S.A.H., Luxembourg 25721
Calneva, S.à r.l., Luxembourg. 25703
Canal, S.à r.l., Remich 25701
Capital @ Work Umbrella Fund, Sicav, Luxembourg. 25717
Com Selection, Sicav, Luxembourg 25722
Comilfo S.A.H., Luxembourg 25720
Corial S.A.H., Luxembourg. 25710
Crissois S.A., Luxembourg 25703
Curti S.A., Luxembourg 25701
Dexia Convertix, Sicav, Luxembourg 25726
Dimo, S.à r.l., Dalheim 25701
Dorazine Finance S.A.H., Luxembourg 25716
Dynamic Line S.A., Luxembourg 25716
Eagle Energy Group S.A.H., Luxembourg 25713
Elitex S.A., Luxembourg 25682
Eracolus Investments S.A., Luxembourg. 25713
Euro Derivate, Sicav, Luxemburg. 25715
Financière Cristal S.A., Luxembourg 25712
Financière de l'Elbe S.A.H., Luxembourg 25724
Fixe, Sicav, Luxembourg 25724
FL Trust Switzerland, Sicav, Luxembourg. 25718
Flexifund, Sicav, Luxembourg 25709
Fluor S.A.H., Luxembourg 25703
FMG Mir Sicav, Luxembourg. 25725
Fortis Personal Portfolio Fund, Sicav, Luxembourg 25711
G.A.B.N.B. S.A.H., Luxembourg. 25717
Gorinvest S.A., Luxembourg. 25721
Harlstone S.A.H., Luxembourg. 25714
Hermes-Conseils S.C., Luxembourg 25699
Hogalux, S.à r.l., Luxembourg. 25702
Hotel Promotion Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg 25683
Hotel Promotion Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg 25683
Immobilière Weisen, S.à r.l., Bergem 25700
Indian Investment S.A.H., Luxembourg. 25721
Italfortune International Fund, Sicav, Luxembourg 25713
Julius Baer Multibond, Sicav, Luxemburg. 25705
Julius Baer Multicash, Sicav, Luxemburg 25706
Julius Baer Multistock, Sicav, Luxemburg 25705
(Fred) Lindenstock, S.à r.l., Itzig. 25700
Lithonia Holding S.A., Luxembourg 25723
Lux-Euro-Stocks, Sicav, Luxembourg. 25704
Luxbond Sicav, Luxembourg. 25718
Maestro Lux, Sicav, Luxembourg 25712
Marengo Investissements S.A.H., Luxembourg . . 25707
Mauron S.A.H., Luxembourg 25710
MeesPierson-Strategy, Sicav, Luxembourg 25726
Miroblig, Sicav, Luxembourg. 25725
MJ Media Group S.A.H., Luxembourg 25722
Moffitz S.A.H., Luxembourg 25720
Munnerefer Stuff, S.à r.l., Mondorf-les-Bains 25700
Occidental Trust S.A., Luxembourg. 25718
Panelfund, Sicav, Luxembourg 25712
PIMCO Luxembourg S.A., Luxembourg 25686
Planet Invest 25684
(D')Pompel, S.à r.l. 25700
Prestige Luxembourg, Sicav, Luxembourg 25714

Promo Nord-Sud S.A.H., Luxembourg 25707
ProntoFund, Sicav 25704
Putnam International Fund, Sicav, Luxembourg . . 25719
Quant Participations S.A., Luxembourg 25704
Renovo, S.à r.l., Luxembourg 25700
RPM International S.A., Luxembourg 25695
RPM International S.A., Luxembourg 25697
S.B.I., Scan Baltic Investment S.A., Luxembourg . 25695
Sace Holding S.A., Luxembourg 25706
Sacec S.A., Luxembourg 25708
Share, Sicav, Luxembourg 25724
Shortfund, Sicav, Luxembourg 25710
Sinopia Global Funds Sicav, Luxembourg 25707
Siola S.A., Luxembourg 25708
Snack-Frit Equipements S.A. 25703
Société de Financement de la Route Tahoua-Arlit S.A.H., Luxembourg 25723
Société des Arquebusiers de la Ville de Luxembourg S.A., Luxembourg 25701
Société Générale de Forge S.A., Luxembourg 25695
Société Luxembourgeoise de Café (S.L.C.), S.à r.l., Luxembourg 25697
Soficam S.A.H., Luxembourg 25709
Soparsec S.A.H., Luxembourg 25723
Staminet, S.à r.l., Remich 25701
Standall Holding S.A., Luxembourg 25713
Swiss Life Funds (Lux), Sicav, Luxemburg 25711
Tavol Société Financière Holding S.A., Luxembourg 25709
Tradingcom International S.A., Luxembourg 25702
Tradingcom International S.A., Luxembourg 25702
Van Lanschot Umbrella Fund, Sicav, Mamer 25682
Weirolux, S.à r.l., Bergem 25701
Whithard Holdings Ltd S.A., Luxembourg 25719
Zoneclamp Ltd Holding S.A., Luxembourg 25717

ELITEX S.A., Société Anonyme,
(anc TEXALPHA S.A., Société Anonyme).

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 72.516.

—

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire réunie à Luxembourg, le 18 décembre 2001 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée décide de transférer le siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;

2. L'assemblée prend acte des démissions de quatre administrateurs en personne de Monsieur Jean Hoffmann, Monsieur Marc Koeune, Madame Nicole Thommes et Madame Andréa Dany et nomme comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Bruno Beernaerts, licencié en droit UCL, résidant à B-Fauvillers;
- Monsieur Davide De Marco, directeur, demeurant à Stegen;

Décharge pleine et entière a été accordée aux administrateurs sortants.

3. L'assemblée prend acte de la démission du Commissaire aux comptes en personne de Monsieur Christophe Dermine et nomme en son remplacement la société FIDEI REVISION, S.à r.l., avec siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 décembre 2001.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2001, vol. 562, fol. 78, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84818/693/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2001.

VAN LANSCHOT UMBRELLA FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 38.199.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 10 décembre 2001

Les actionnaires décident de convertir le capital social en euros avec effet au 1er janvier 2002, en conformité avec la loi luxembourgeoise du 10 décembre 1998.

Par conséquent, l'article 5, 2ème paragraphe des statuts est modifié comme suit:

Art. 5. 2ème paragraphe. Le capital minimum de la société est égal à EUR 1.239.467,62 (un million deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-sept euros soixante-deux cents).

Pour la société
Signatures
Deux administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 96, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84821/695/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2001.

HOTEL PROMOTION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 14.212.

Société constituée le 13 octobre 1976 suivant acte passé par-devant Maître Robert Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C n° 269 du 1er décembre 1976, modifié en date du 29 décembre 1978 par acte passé par-devant le même notaire en remplacement de Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Junglinster, et le 17 juin 1987 par acte passé par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg et publié au Mémorial C n° 74 du 7 avril 1979 et C n° 291 du 19 octobre 1987.

—

Les bilans aux 31 décembre 1997, 1998 et 1999, enregistrés à Luxembourg, le 24 décembre 2001, vol. 562, fol. 85, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2001.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Conseil d'administration du 1er janvier 1997 au 31 décembre 1999

- M. Albert Abela, administrateur de sociétés, demeurant à Beyrouth, Liban (décédé en date du 18 décembre 1998);
- Mme Barbel Abela, administrateur de sociétés, demeurant à Londres, Angleterre;
- M. Riad Haddad, administrateur de sociétés, demeurant à Beyrouth, Liban.

Commissaire aux comptes:

ERNST & YOUNG avec siège social à Luxembourg.

REPARTITION DES RESULTATS AU 31 DECEMBRE 1997

- Origine	LUF	LUF
Bénéfice reporté		190.849.946,-
Perte de l'exercice		- 255.788,-
- Affectation	190.594.158,-	
Report à nouveau	190.594.158,-	190.594.158,-

REPARTITION DES RESULTATS AU 31 DECEMBRE 1998

- Origine	LUF	LUF
Bénéfice reporté		190.594.158,-
Bénéfice de l'exercice		3.878.992,-
- Affectation	194.473.150,-	
Report à nouveau	194.473.150,-	194.473.150,-

REPARTITION DES RESULTATS AU 31 DECEMBRE 1999

- Origine	LUF	LUF
Bénéfice reporté		194.473.150,-
Perte de l'exercice		- 190.813.064,-
- Affectation	3.660.086,-	
Report à nouveau	3.660.086,-	3.660.086,-

Pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(85005/521/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2001.

HOTEL PROMOTION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 14.212.

—

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 18 décembre 2001 que M. Elias Y Kaisar, businessman, demeurant au 17, boulevard du Larvotto, MC-98000 Monaco, a été nommé au poste d'administrateur, en remplacement de feu M. Albert Abela.

Pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2001, vol. 562, fol. 85, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(85009/521/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2001.

PLANET INVEST, Fonds Commun de Placement.

—

Änderung des Verwaltungsreglements sowie des Verwaltungsreglements «Besonderer Teil» des von der ACTIVEST INVESTMENTGESELLSCHAFT LUXEMBOURG S.A. («die Verwaltungsgesellschaft») gemäß Teil II des Gesetzes vom 30. März 1988 in der Form von «fonds commun de placement à compartiments multiples» verwalteten Sondervermögens PLANET INVEST

Die ACTIVEST INVESTMENTGESELLSCHAFT LUXEMBOURG S.A. (die «Verwaltungsgesellschaft») hat mit Zustimmung der HVB BANQUE LUXEMBOURG SOCIETE ANONYME , (die «Depotbank»), beschlossen, das Verwaltungsreglement des PLANET INVEST in den Artikeln 1, 5, 9, 15 und 21 sowie das Verwaltungsreglement «Besonderer Teil» in den Artikeln 22 und 23 (Artikel 23 nicht im Planet Invest Frontrunner) zu ändern.

In Artikel 1 «Allgemeines», 9. Absatz, 1. Satz, wird die Formulierung «den Gegenwert von 50 Millionen Luxemburger Franken in» durch «1,25 Mio. Euro» ersetzt.

In Artikel 5 «Allgemeine Richtlinien für die Anlagepolitik», Punkt 5.5 «Flüssige Mittel», 1. Satz, wird die Formulierung «Barguthaben» durch «Bankguthaben» ersetzt.

In Artikel 9 «Berechnung des Inventarwertes», 5. Absatz, wird die Formulierung «dem Finanzinstitut, welches die Festgelder verwahrt» durch «der Depotbank» ersetzt.

Der geänderte Wortlaut von Artikel 9 «Berechnung des Inventarwertes», 5. Absatz, lautet:

«Festgelder mit einer Ursprungslaufzeit von mehr als 30 Tagen werden zu dem jeweiligen Renditekurs bewertet, vorausgesetzt, ein entsprechender Vertrag zwischen der Depotbank und der Verwaltungsgesellschaft sieht vor, dass diese Festgelder zu jeder Zeit kündbar sind und dass im Falle einer Kündigung ihr Realisierungswert diesem Renditekurs entspricht.»

In Artikel 15 «Änderungen des Verwaltungsreglements», 2. Absatz, wird die Formulierung» «und treten am Tage ihrer Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister des Bezirksgerichts Luxemburg in Kraft.» ersatzlos gestrichen.

Der geänderte Wortlaut von Artikel 15 «Änderungen des Verwaltungsreglements», 2. Absatz, lautet:

«Änderungen des Verwaltungsreglements werden im Mémorial veröffentlicht. Die Verwaltungsgesellschaft kann weitere Veröffentlichungen analog Artikel 16 Absatz 1 des Verwaltungsreglements veranlassen.»

In Artikel 21 «Inkrafttreten» wird die Formulierung «trat am 1. Dezember 2001 in Kraft» durch «tritt am Tag der Unterzeichnung in Kraft» ersetzt.

Der geänderte Wortlaut von Artikel 21 «Inkrafttreten» lautet:

«Das Verwaltungsreglement tritt am Tag der Unterzeichnung in Kraft.

Änderungen des Verwaltungsreglements «Besonderer Teil»

Im «Planet Invest Observer», Artikel 22 «Anlagepolitik», 1. Punkt, 2. Satz, wird die Formulierung «im Regelfall» ersatzlos gestrichen. In Punkt 4, 3. Satz, wird die Formulierung «im Regelfall» ersatzlos gestrichen sowie die Formulierung «bis zu 20% des Netto-Teilfondsvermögens» hinter «aktiennah investierende Fonds» ergänzt.

Der geänderte Wortlaut von Artikel 22 «Anlagepolitik», 4. Punkt, 3. Satz lautet wie folgt:

«Daneben können für das Netto-Teilfondsvermögen Aktienfonds, deren Anteil 40% des Netto-Teilfondsvermögens nicht übersteigen darf, sowie gemischte Fonds, Geldmarktfonds und aktiennah investierende Fonds bis zu 20% des Netto-Teilfondsvermögens erworben werden.»

In Artikel 23 «Kosten», Punkt 1, wird der bisherige Maximalsatz für die Vergütung der Verwaltungsgesellschaft von «1,4% p.a.» durch «2,0% p.a.» ersetzt.

Im «Planet Invest Constructor», Artikel 22 «Anlagepolitik», 1. Punkt, 2. Satz, werden im Nebensatz, der mit «wobei» beginnt, die Rentenfonds mitaufgenommen sowie die Formulierung «im Regelfall» durch «jeweils» ersetzt.

Der geänderte Wortlaut von Artikel 22 «Anlagepolitik», 1. Punkt, 2. Satz lautet wie folgt:

«Als Instrumente der Anlagepolitik stehen insbesondere internationale Aktien- und europäische Rentenfonds, wobei der Anteil an Aktien- und Rentenfonds am Netto-Teilfondsvermögen jeweils 70% nicht übersteigen darf, sowie aktiennah investierende Fonds, gemischte Fonds, Geldmarktfonds und Grundstücksfonds im Vordergrund, welche das Fondsmanagement je nach aktueller Markteinschätzung flexibel einsetzt.»

In Punkt 4, 2. Satz, wird die Formulierung «internationalen» vor «Aktienfonds» sowie die Formulierung «und an europäischen Rentenfonds» hinter «Aktienfonds» ergänzt sowie der Zusatz «im Regelfall» durch «jeweils» ersetzt.

Der geänderte Wortlaut von Artikel 22 «Anlagepolitik», 4. Punkt, 2. Satz lautet wie folgt:

«Der Anteil an internationalen Aktienfonds und an europäischen Rentenfonds am Netto-Teilfondsvermögen darf dabei jeweils 70% nicht überschreiten.»

In Artikel 23 «Kosten», Punkt 1, wird der bisherige Maximalsatz für die Vergütung der Verwaltungsgesellschaft von «1,6% p.a.» durch «2,0% p.a.» ersetzt.

Im «Planet Invest Wanderer», Artikel 22 «Anlagepolitik», 4. Punkt, 3. Satz, wird der Zusatz «Rentenfonds» hinter «Wertpapierfonds» ergänzt.

Der geänderte Wortlaut von Artikel 22 «Anlagepolitik», 4. Punkt, 3. Satz lautet wie folgt:

«Bis zu 49% des Netto-Teilfondsvermögens können in gemischten Wertpapierfonds, Rentenfonds, Geldmarktfonds und aktiennah investierenden Fonds, bis zu 20% des Netto-Teilfondsvermögens können in Grundstückfonds angelegt werden.»

In Artikel 23 «Kosten», Punkt 1, wird der bisherige Maximalsatz für die Vergütung der Verwaltungsgesellschaft von «1,9% p.a.» durch «2,0% p.a.» ersetzt.

Im «Planet Invest Explorer», Artikel 22 «Anlagepolitik», 4. Punkt, 3. Satz, wird der Zusatz «Rentenfonds» hinter «Wertpapierfonds» ergänzt.

Der geänderte Wortlaut von Artikel 22 «Anlagepolitik», 4. Punkt, 3. Satz lautet wie folgt:

«Bis zu 49% des Netto-Teilfondsvermögens können in gemischten Wertpapierfonds, Rentenfonds, Geldmarktfonds und aktiennah investierenden Fonds, bis zu 20% des Netto-Teilfondsvermögens können in Grundstückfonds angelegt werden.»

In Artikel 23 «Kosten», Punkt 1, wird der bisherige Maximalsatz für die Vergütung der Verwaltungsgesellschaft von «1,9% p.a.» durch «2,0% p.a.» ersetzt.

Im «Planet Invest Frontrunner», Artikel 22 «Anlagepolitik», 4. Punkt, 3. Satz, wird der Zusatz «Rentenfonds» hinter «Wertpapierfonds» ergänzt.

Der geänderte Wortlaut von Artikel 22 «Anlagepolitik», 4. Punkt, 3. Satz lautet wie folgt:

«Bis zu 49% des Netto-Teilfondsvermögens können in gemischten Wertpapierfonds, Rentenfonds, Geldmarktfonds und aktiennah investierenden Fonds, bis zu 20% des Netto-Teilfondsvermögens können in Grundstückfonds angelegt werden.»

Die vorstehenden Änderungen treten am Tag der Unterzeichnung in Kraft.

Vierfach ausgefertigt in Luxemburg, den 8. März 2002.

ACTIVEST INVESTMENTGESELLSCHAFT LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

HVB BANQUE LUXEMBOURG, Société Anonyme

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2002, vol. 565, fol. 63, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20858/250/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2002.

AMBILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 68.114.

—

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 14 décembre 2001

« . . . Après en avoir délibéré, et en vertu de l'autorisation lui accordée par l'assemblée générale, le conseil prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915, le conseil d'administration décide de convertir le capital social et le capital autorisé, actuellement exprimés en lires italiennes, en euros. Ainsi, le capital social s'établit à EUR 154.937,07 et le capital autorisé à EUR 2.582.284,50.

2. Le conseil d'administration décide de modifier les alinéas 1 et 4 de l'article 5 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 5. 1er allnéa.**

Le capital souscrit est fixé à EUR 154.937,07 (cent cinquantre-quatre mille neuf cent trente-sept euros et sept cents), représenté par 300 (trois cents) actions sans désignation de valeur nominale.»

«**4ème alinéa.**

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 2.582.284,50 (deux millions cinq cent quatre-vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-quatre euros et cinquante cents).»

3. Mandat est donné à chaque administrateur, agissant individuellement, afin de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, de procéder aux inscriptions dans les registres sociaux et d'établir des statuts coordonnés suite aux résolutions de la présente. . . .»

Luxembourg, le 17 décembre 2001.

Pour extrait conforme

J. Seil

Enregistré à Mersch, le 24 décembre 2001, vol. 127, fol. 83, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(84979/228/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2001.

AMBILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 68.114.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 décembre 2001.

Pour E. Schroeder

Signature

(84980/228/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2001.

PIMCO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

—

STATUTES

In the year two thousand and two on the seventh of March.
Before Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. PACIFIC INVESTMENT MANAGEMENT COMPANY LLC, a limited liability company with registered office at 840 Newport Center Drive, Suite 300, Newport Beach, California 92660, U.S.A., represented by Mr Marc Seimetz, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy given on March 5, 2002,
2. ALLIANZ DRESDNER ASSET MANAGEMENT OF AMERICA L.P., a limited partnership with registered office at 888 San Clemente Drive, Suite 100, Newport Beach, California 92660, U.S.A., represented by Mr Marc Seimetz, previously named, pursuant to a proxy given on March 6, 2002.

The beforesaid proxies, being initialled ne varietur by the appearing proxy and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. Such appearing parties, represented as said above, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme which they declared to organize among themselves.

Art. 1. There exists among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued a corporation in the form of a société anonyme under the name of PIMCO LUXEMBOURG S.A. (the «Corporation»).

Art. 2. The Corporation is established for an unlimited duration. The Corporation may be dissolved at any moment by the resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article twenty-two hereof.

Art. 3. The purpose of the Corporation is the creation, administration and management of PIMCO LUXEMBOURG TRUST, a mutual investment fund (fonds commun de placement) (the «Fund») governed by the law of 19th July 1991 concerning undertakings for collective investment the securities of which are not intended to be placed with the public and the issue of certificates or statements of confirmation evidencing undivided coproprietorship interests in the Fund.

The Corporation shall manage any activities connected with the management, administration and promotion of the Fund. It may, on behalf of the Fund, enter into any contracts, purchase, sell, exchange and deliver any securities, proceed to any registrations and transfer in its name or in third parties' names in the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign companies, and exercise, on behalf of the Fund and the holders of units or certificates of the Fund, all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting assets of the Fund. The foregoing powers shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

The Corporation may carry on any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining, however, within the limitations set forth by the law of 19th July 1991 concerning undertakings for collective investment the securities of which are not intended to be placed with the public and by the law of 30th March 1988, governing collective investment undertakings.

Art. 4. The registered office of the Corporation is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors. The registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political or military developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

Art. 5. The corporate capital is set at one hundred twenty-five thousand Euros (EUR 125,000.-), consisting of one thousand (1,000) shares in registered form with a par value of one hundred twenty-five Euros (EUR 125.-) per share.

The shares are and shall remain registered shares. A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Corporation. Such register shall set forth the name of each shareholder, his domicile or registered office, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

The transfer of a share shall be effected by a written declaration of transfer registered on the register of shareholders, such declaration of transfer to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefor. The Corporation may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Corporation.

Art. 6. The capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article twenty-two hereof.

Art. 7. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Corporation shall represent the entire body of shareholders of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Corporation.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Corporation, or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the notice of meeting, on the last Thursday of the month of October at 3.00 p.m. and for the first time in 2003. If such day is not a bank business day, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day.

The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meetings.

Art. 9. The quorum and delays required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Corporation, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by electronic mail or telefax. Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting. The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 10. Shareholders will meet upon call by the board of directors pursuant to notice setting forth the agenda sent by registered mail at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholders' address in the register of shareholders. If however, all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 11. The Corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders of the Corporation. The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, for a period ending at the next annual general meeting and until their successors are elected, provided, however, that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders. The first directors shall be elected by the general meeting of shareholders immediately following the formation of the Corporation, and shall remain in office until the annual general meeting of shareholders in 2003 and until their successors are elected. In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.

Art. 12. The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders. The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting. The first chairman may be designated by the general meeting following the formation of the Corporation. The chairman shall preside over all meetings of shareholders and the board of directors but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another director, and in respect of shareholders' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The board of directors may from time to time appoint the officers of the Corporation, including a general manager and any assistant general managers or other officers considered necessary for the operation and management of the Corporation. Any such appointment may be revoked at any time by the board of directors. Officers need not be directors or shareholders of the Corporation. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given to them by the board of directors. Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting.

This notice may be waived by the consent in writing or by electronic mail or telefax of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by electronic mail or telefax another director as his proxy. The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

One or more directors may participate in a board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. No board meeting may be held in, and no director may participate in a meeting from the United Kingdom or the state of California of the United States of America.

The directors may also approve by unanimous vote a circular resolution, by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by electronic mail or telefax, confirmed in writing, which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two directors.

Art. 14. The directors may only act at duly convened meetings of the board of directors. The board of directors shall have power to determine the corporate policy and the course of conduct of the management and business affairs of the Corporation. Directors may not, however, bind the Corporation by their individual acts, except as specifically

permitted by resolution of the board of directors. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to officers of the Corporation.

Art. 15. No contract or other transaction between the Corporation and any other corporation or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Corporation is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other corporation or firm.

Any director or officer of the Corporation who serves as a director, officer or employee of any corporation or firm with which the Corporation shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other corporation or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business. In the event that any director or officer of the Corporation may have any personal interest in any transaction of the Corporation, such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. The term «personal interest», as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving PACIFIC INVESTMENT MANAGEMENT COMPANY LLC or any subsidiary or any affiliate thereof or such other corporation or entity as may from time to time be determined by the board of directors in its discretion. The Corporation shall indemnify any director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Corporation, or at his request, of any other corporation of which the Corporation is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceedings to be liable for gross negligence or wilful misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Corporation is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 16. The general manager, if any, of the Corporation shall be the chief operating officer and chief executive officer of the Corporation and shall have full authority to act on behalf of the Corporation in all matters concerned with the daily management and affairs of the Corporation and with carrying out all acts in furtherance of the corporate policy and purpose.

Art. 17. The Corporation will be bound by the joint signatures of any two directors of the Corporation, or by the individual signature of any person to whom such signatory authority has been delegated by the board of directors.

Art. 18. The operations of the Corporation, including particularly its books and fiscal affairs and the filing of any tax returns or other reports required by the laws of Luxembourg, shall be supervised by a statutory auditor. The statutory auditor shall be elected by the general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual meeting of shareholders and until his successor is elected. The statutory auditor shall remain in office until re-elected or until his successor is elected.

The first statutory auditor shall be elected by the general meeting of shareholders immediately following the formation of the Corporation and shall remain in office until the annual meeting of shareholders of 2003 and until his successor is elected. The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

Art. 19. The accounting year of the Corporation shall begin on the first day of June of each year and shall terminate on the 31st day of May, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Corporation and shall terminate on the 31st day of May of 2003.

Art. 20. From the annual net profit of the Corporation, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Corporation as stated in Article five hereof or as increased or reduced from time to time as provided in Article six hereof. The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profit shall be disposed of and may declare dividends.

The dividends declared shall be paid in euro or any other currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors. The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

The board of directors may, in accordance with the provisions of Luxembourg laws, declare and pay an interim dividend.

Art. 21. In the event of a dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 22. These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 23. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August 1915 on commercial companies and amendments thereto and the law of 19th July 1991 concerning undertakings for collective investment the securities of which are not intended to be placed with the public and the law of 30th of March 1988 concerning collective investment undertakings.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the appearing parties declare to subscribe the whole capital as follows:

1. PACIFIC INVESTMENT MANAGEMENT COMPANY LLC, prenamed, nine hundred ninety-nine shares . . .	999
2. ALLIANZ DRESDNER ASSET MANAGEMENT OF AMERICA L.P., prenamed, one share.	1
Total: one thousand shares	1,000

The shares have all been paid up to the extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of one hundred twenty-five thousand Euros (EUR 125,000.-) is now available to the Corporation, evidence of which was given to the undersigned notary.

Statement

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Corporation, or charged to it for its formation, amounts to about 3,100.- Euros.

Extraordinary general meeting

The parties appearing, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

First resolved

The number of directors is set at three.

Are appointed directors:

1. - Mr Robert Wesley Burns, managing director, 840 Newport Center Drive, Suite 300, Newport Beach, California 92660, U.S.A.

2. - Mr James Frederick Muzzy, managing director, 840 Newport Center Drive, Suite 300, Newport Beach, California 92660, U.S.A.

3. - Mr Brent Richard Harris, managing director, 840 Newport Center Drive, Suite 300, Newport Beach, California 92660, U.S.A.

Their mandate shall expire at the issue of the annual general meeting to be held in 2003.

Mr James Frederick Muzzy, prenamed, is appointed Chairman of the Board of Directors.

Second resolved

The number of statutory auditor is set at one (1). Is elected as statutory auditor:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. 400, route d'Esch B.P. 1443, L-1014 Luxembourg. Its mandate shall expire at the issue of the annual general meeting to be held in 2003.

Third resolved

The address of the Corporation is fixed at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille deux, le sept mars.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- PACIFIC INVESTMENT MANAGEMENT COMPANY LLC («a limited liability company»), ayant son siège social à 840 Newport Center Drive, Suite 300, Newport Beach, California 92660, U.S.A., représentée par Monsieur Marc Seimetz, maître en droit, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration en date du 5 mars 2002.

2.- ALLIANZ DRESDNER ASSET MANAGEMENT OF AMERICA L.P. («a limited partnership»), ayant son siège social à 888 San Clemente Drive, Suite 100, Newport Beach, California 92660, U.S.A., représentée par Monsieur Marc Seimetz, prénommé, aux termes d'une procuration en date du 6 mars 2002.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui. Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles.

Art. 1er. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après émises, une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de PIMCO LUXEMBOURG S.A. (la «Société»).

Art. 2. La Société est établie pour une période illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification de statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article vingt-deux ci-après.

Art. 3. L'objet de la Société est la création, l'administration et la gestion de PIMCO LUXEMBOURG TRUST, un fonds commun de placement régi par la loi du 19 juillet 1991 concernant les organismes de placement collectif dont les titres ne sont pas destinés au placement dans le public (le «Fonds») et l'émission de certificats ou de confirmations représentant ou documentant des parts de copropriété indivise dans ce Fonds.

La Société se chargera de toute action en rapport avec la gestion, l'administration et la promotion du Fonds. Elle pourra, pour le compte du Fonds, conclure des contrats, acheter, vendre, échanger et délivrer toutes valeurs mobilières, procéder à toutes inscriptions et tous transferts en son nom et au nom des tiers dans les registres d'actions ou d'obligations de toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères et exercer pour le compte du Fonds et des propriétaires de parts ou de certificats du Fonds tous droits et privilèges, en particulier tous droits de vote attachés aux valeurs mobilières constituant les avoirs du Fonds. Cette énumération n'est pas limitative, mais simplement indicative.

La Société pourra exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 19 juillet 1991 concernant les organismes de placement collectif dont les titres ne sont pas destinés au placement dans le public et par la loi du 30 mars 1988 concernant les organismes de placement collectif.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Le siège social pourra être transféré à tout autre endroit de la commune du siège social par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-), représenté par mille (1.000) actions nominatives d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) par action.

Les actions sont et resteront nominatives. Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, son domicile ou siège social, le nombre d'actions qu'il détient, la somme libérée pour chacune de ces actions ainsi que le transfert des actions et les dates de ces transferts.

Le transfert d'une action se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaire pour agir à cet effet.

La Société pourra également accepter en guise de preuve du transfert d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.

Art. 6. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par résolution des actionnaires prise conformément aux dispositions exigées pour la modification des présents statuts, telles qu'établies à l'article vingt-deux ci-après.

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier jeudi du mois d'octobre à 15.00 heures et pour la première fois en 2003. Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour bancaire ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent. Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heure et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopieur une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions à une assemblée générale des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants. Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à une assemblée générale des actionnaires.

Art. 10. Les assemblées des actionnaires seront convoquées par le conseil d'administration, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, envoyé par lettre recommandée, au moins huit jours avant l'assemblée, à tout actionnaire à son adresse portée au registre des actionnaires. Cependant, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils affirment avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis préalable.

Art. 11. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle et jusqu'à ce que

leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires. Les premiers administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société et resteront en fonctions jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires en 2003 et jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, retraite ou pour une autre cause, les administrateurs restants pourront élire un administrateur pour remplir ce poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires. Au cas où, lors d'une réunion du conseil, il y a égalité des voix en faveur et en défaveur d'une résolution, le président aura voix prépondérante.

Art. 12. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale suivant immédiatement la constitution de la Société. Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration désigneront à la majorité un autre administrateur, et pour les assemblées générales des actionnaires toute autre personne, pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions.

Le conseil d'administration peut, de temps à autre, nommer des directeurs et fondés de pouvoir de la Société, dont un directeur général et des directeurs généraux adjoints et d'autres directeurs et fondés de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires et la gestion de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les directeurs et fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les statuts n'en décident pas autrement, les directeurs et fondés de pouvoir auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribués par le conseil d'administration. Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation.

On pourra passer outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit ou par courrier électronique ou télécopieur de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Aucune réunion du conseil d'administration ne pourra être tenue au Royaume-Uni et aucun administrateur ne pourra participer à une réunion à partir du Royaume-Uni ou de l'état de Californie des États-Unis d'Amérique.

Les administrateurs peuvent également approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par courrier électronique ou télécopieur confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Art. 13. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou l'administrateur qui aura assumé la présidence en son absence. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 14. Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du conseil d'administration régulièrement convoquées. Le conseil d'administration aura le pouvoir de déterminer la politique de la Société ainsi que le cours et la conduite de l'administration et des opérations de la Société. Les administrateurs ne pourront cependant pas engager la Société par leurs actes individuels, à moins d'y être autorisés par une résolution du conseil d'administration. Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et à l'exécution d'opérations en vue de l'accomplissement de son objet et de la poursuite de l'orientation générale de sa gestion à des directeurs ou fondés de pouvoir de la Société.

Art. 15. Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé.

L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires. Au cas où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, cet administrateur, directeur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires. Le terme «intérêt personnel», tel qu'il est utilisé à la phrase qui pré-

cède, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec PACIFIC INVESTMENT MANAGEMENT COMPANY LLC ou ses filiales ou sociétés affiliées, ou encore en rapport avec toute autre société ou entité juridique que le conseil d'administration pourra déterminer. La Société indemnisera tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par tous actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir.

Art. 16. Le directeur général de la Société, s'il y en a un, sera le chef d'exploitation et d'exécution de la Société et aura pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et l'exécution d'opérations de la Société, ainsi que l'accomplissement de son objet et de la poursuite de l'orientation générale.

Art. 17. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou par la signature individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

Art. 18. Les opérations de la Société, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, les questions fiscales et l'établissement de toutes déclarations d'impôt ou autres déclarations prévues par la loi luxembourgeoise, seront surveillées par un commissaire aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période prenant fin le jour de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires et jusqu'à l'élection de son successeur. Le commissaire aux comptes restera en fonction, jusqu'à sa réélection ou l'élection de son successeur.

Le premier commissaire aux comptes sera élu par l'assemblée générale des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société et restera en fonction jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires en 2003 et jusqu'à l'élection de son successeur. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée des actionnaires.

Art. 19. L'exercice social commencera le premier juin de chaque année et se terminera le trente et un mai de la même année, à l'exception du premier exercice social qui commencera le jour de la constitution de la Société et qui se terminera le trente et un mai 2003.

Art. 20. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5 %) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social tel qu'il est prévu à l'article cinq des statuts ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit ainsi qu'il est dit à l'article six ci-avant. L'assemblée générale des actionnaires décidera de l'usage à faire du solde du bénéfice net annuel et pourra déclarer des dividendes.

Les dividendes déclarés seront payés en euro ou en toute autre devise choisie par le conseil d'administration, et pourront être payés aux temps et lieu choisis par le conseil d'administration. Le conseil d'administration déterminera souverainement le taux de change applicable à la conversion des dividendes en la devise de paiement.

Le conseil d'administration peut, en conformité avec les dispositions de la loi luxembourgeoise, déclarer et payer un acompte sur dividendes.

Art. 21. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant de la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 22. Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 23. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives, ainsi qu'à la loi du 19 juillet 1991 concernant les organismes de placement collectif dont les titres ne sont pas destinés au placement dans le public et à la loi du 30 mars 1988 sur les organismes de placement collectif.

Souscription et paiement

Les statuts ayant ainsi été arrêtés, les comparantes déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1. PACIFIC INVESTMENT MANAGEMENT COMPANY LLC, préqualifiée, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	999
2. ALLIANZ DRESDNER ASSET MANAGEMENT OF AMERICA L.P., préqualifiée, une action	1
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées à concurrence de cent pour cent (100%) par paiement en cash de sorte que le montant de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) se trouve désormais à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 3.100,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes ès qualités qu'elles agissent, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoquées, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire, à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et à l'unanimité, elles ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois. Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

1. - Monsieur Robert Wesley Burns, administrateur-délégué, 840 Newport Center Drive, Suite 300, Newport Beach, California 92660, U.S.A.

2. - Monsieur James Frederick Muzzy, administrateur-délégué, 840 Newport Center Drive, Suite 300, Newport Beach, California 92660, U.S.A.

3. - Monsieur Brent Richard Harris, administrateur-délégué, 840 Newport Center Drive, Suite 300, Newport Beach, California 92660, U.S.A.

Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2003.

Monsieur James Frederick Muzzy, préqualifié, est nommé Président du Conseil d'Administration.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaire aux comptes est fixé à un. Est nommée commissaire aux comptes: PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2003.

Troisième résolution

L'adresse de la Société est fixée au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: M. Seimetz, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2002, vol. 134S, fol. 43, case 2. – Reçu 1.200 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2002. F. Baden.

(21285/200/473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2002.

AGA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 22, boulevard Pierre Dupong.

R. C. Luxembourg B 61.437.

—

L'an deux mille un, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AGA HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1430 Luxembourg, 22, boulevard Pierre Dupong, R.C.S. Luxembourg section B numéro 61437, constituée sous la dénomination de CAPULI HOLDING S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 septembre 1997, publié au Mémorial C numéro 70 du 3 février 1998, dont la dénomination a été changée en AGA HOLDING S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 juin 1998, publié au Mémorial C numéro 637 du 8 septembre 1998, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 186 du 3 mars 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Vincenzo Arno', maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Suppression de la valeur nominale des 292.000 actions de la société.

2.- Changement de la devise d'expression du capital social pour l'exprimer en EUR.

3.- Réduction du capital social à concurrence de 427,07 EUR, pour le ramener de son montant actuel après conversion de 754.027,07 EUR à 753.600,- EUR, par absorption de pertes subies.

4.- Augmentation de capital à concurrence de 200,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 753.600,- EUR à 753.800,- EUR, sans création d'actions nouvelles.

5.- Libération intégrale du montant de l'augmentation de capital.

6.- Remplacement des 292.000 actions sans désignation de valeur nominale par 7.538 actions avec une valeur nominale de 100,- EUR chacune.

7.- Modification afférente de l'article 5, alinéa 1er, des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des deux cent quatre-vingt-douze mille (292.000) actions de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à un milliard quatre cent soixante millions de lires italiennes (1.460.000.000,- ITL), pour l'exprimer dorénavant en euro, au cours de 1.936,27 ITL=1,- EUR, en sept cent cinquante-quatre mille vingt-sept virgule zéro sept euro (754.027,07 EUR).

Troisième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de mille quatre cent vingt-sept virgule zéro sept euro (427,07 EUR), pour le ramener de son montant actuel de sept cent cinquante-quatre mille vingt-sept virgule zéro sept euro (754.027,07 EUR) à sept cent cinquante-trois mille six cents euro (753.600,- EUR).

Cette réduction de capital est réalisée par absorption de pertes subies à concurrence de quatre cent vingt-sept virgule zéro sept euro (427,07 EUR), sans annulation d'actions.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cents euro (200,- EUR), pour le porter de son montant actuel de sept cent cinquante-trois mille six cents euro (753.600,- EUR) à sept cent cinquante-trois mille huit cents euro (753.800,- EUR), sans émission d'actions nouvelles.

L'assemblée constate que la souscription et la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été faite par les actionnaires de la manière suivante:

- par Monsieur Alessandro Riello, à concurrence de cinquante et un virgule vingt-quatre euro (51,24 EUR);
- par Monsieur Adriano Pedrini, à concurrence de soixante-quatorze virgule trente-huit euro (74,38 EUR);
- par Monsieur Giovanni D'Andrea, à concurrence de soixante-quatorze virgule trente-huit euro (74,38 EUR);

moyennant versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société anonyme AGA HOLDING S.A., prédésignée, de sorte que la somme de deux cents euro (200,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de remplacer les deux cent quatre-vingt-douze mille (292.000) actions existantes sans désignation de valeur nominale par sept mille cinq cent trente-huit (7.538) actions d'une valeur nominale de cent euro (100,- EUR) chacune, et de les attribuer aux actionnaires comme suit:

- à Monsieur Alessandro Riello six mille quatre cent soixante (6.460) actions;
- à Monsieur Adriano Pedrini cinq cent trente-neuf (539) actions;
- à Monsieur Giovanni D'Andrea cinq cent trente-neuf (539) actions.

Sixième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. (alinéa 1er).** Le capital souscrit de la société est fixé à sept cent cinquante-trois mille huit cents Euro (753.800,- EUR), représenté par sept mille cinq cent trente-huit (7.538) actions de cent Euro (100,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trente-huit mille francs luxembourgeois.

Le montant de la réduction du capital social est évalué à la somme de 41.431,90 LUF et celui de l'augmentation de capital à 8.067,98 LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: V. Arno' - C. Dostert - A. Thill - J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 janvier 2002, vol. 516, fol. 78, case 12. – Reçu 12,39 euros.

Le Receveur (signé):G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Junglinster, le 15 mars 2002 J. Seckler.

(21884/231/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2002.

S.B.I., SCAN BALTIC INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 67.985.

—

EXTRAIT

Le siège de la société a été transféré au 39, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 décembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2001, vol. 562, fol. 86, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84731/304/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2001.

SOCIETE GENERALE DE FORGE S.A., Société Anonyme .

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 53.028.

—

EXTRAIT

Le siège de la société a été transféré au 39, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 décembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2001, vol. 562, fol. 86, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84732/304/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2001.

RPM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 22, boulevard Pierre Dupong.

R. C. Luxembourg B 61.419.

—

L'an deux mille un, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RPM INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1430 Luxembourg, 22, boulevard Pierre Dupong, R.C.S. Luxembourg section B numéro 61.419, constituée sous la dénomination de SPONDYLUX HOLDING S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 septembre 1997, publié au Mémorial C numéro 66 du 2 février 1998, dont la dénomination a été changée en RPM INTERNATIONAL S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 juin 1998, publié au Mémorial C numéro 650 du 14 septembre 1998, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu parle notaire instrumentant en date du 7 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 189 du 4 mars 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Vincenzo Arno', maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Suppression de la valeur nominale des 400.000 actions de la société.

2.- Changement de la devise d'expression du capital social pour l'exprimer en EUR.

3.- Réduction du capital social à concurrence de 33.213,80 EUR, pour le ramener de son montant actuel après conversion de 1.032.913,80 EUR à 999.700,- EUR, par absorption de pertes subies.

4.- Augmentation de capital à concurrence de 300,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 999.700,- EUR à 1.000.000,- EUR, sans création d'actions nouvelles.

5.- Libération intégrale du montant de l'augmentation de capital.

6.- Remplacement des 400.000 actions sans expression de valeur nominale par 10.000 actions avec une valeur nominale de 100,- EUR chacune.

7.- Modification afférente de l'article 5, alinéa 1er, des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des quatre cent mille (400.000) actions de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à deux milliards de lires italiennes (2.000.000.000.- ITL), pour l'exprimer dorénavant en euro, au cours de 1.936,27 ITL=1.- EUR, en un million trente-deux mille neuf cent treize virgule quatre-vingts euro (1.032.913,80 EUR).

Troisième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de trente-trois mille deux cent treize virgule quatre-vingts euro (33.213,80 EUR), pour le ramener de son montant actuel de un million trente-deux mille neuf cent treize virgule quatre-vingts euro (1.032.913,80 EUR) à neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cents euro (999.700,- EUR).

Cette réduction de capital est réalisée par absorption de pertes subies à concurrence de trente-trois mille deux cent treize virgule quatre-vingts euro (33.213,80 EUR), sans annulation d'actions.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois cents euro (300,- EUR), pour le porter de son montant actuel de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cents euro (999.700,- EUR) à un million d'euro (1.000.000,- EUR), sans émission d'actions nouvelles.

L'assemblée constate que la souscription et la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été faite par les actionnaires de la manière suivante:

- par la société anonyme AGA HOLDING S.A., à concurrence de soixante-quatorze virgule quatre-vingt-dix-sept euro (74,97 EUR);
- par Monsieur Alessandro Riello, à concurrence de soixante-quinze virgule zéro un euro (75,01 EUR);
- par Monsieur Adriano Pedrini, à concurrence de soixante-quinze virgule zéro un euro (75,01 EUR);
- par Monsieur Giovanni D'Andrea, à concurrence de soixante-quinze virgule zéro un euro (75,01 EUR);

moyennant versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société anonyme RPM INTERNATIONAL S.A., prédésignée, de sorte que la somme de trois cents euro (300,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Cinquième resolution

L'assemblée décide de remplacer les quatre cent mille (400.000) actions existantes sans désignation de valeur nominale par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent euro (100,- EUR) chacune, et de les attribuer aux actionnaires comme suit:

- à la société anonyme AGA HOLDING S.A. neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (9.997) actions;
- à Monsieur Alessandro Riello une (1) action;
- à Monsieur Adriano Pedrini une (1) action;
- à Monsieur Giovanni D'Andrea une (1) action;

Sixième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. (alinéa 1er).** Le capital souscrit de la société est fixé à un million d'Euro (1.000.000,- EUR), représenté par dix mille (10.000) actions de cent Euro (100,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trente-deux mille francs luxembourgeois.

Le montant de la réduction du capital social est évalué à la somme de 1.339.841,37 LUF et celui de l'augmentation de capital à 12.101,97 LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: V. Arno' - C. Dostert - A. Thill - J. Seckler

Enregistré à Grevenmacher, le 9 janvier 2002, vol. 516, fol. 79, case 1. – Reçu 12,39 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 mars 2002. J. Seckler.

(21885/231/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2002.

RPM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 22, boulevard Pierre Dupong.

R. C. Luxembourg B 61.419.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 mars 2002.

Pour la société

J. Seckler

Le notaire

(21886/231/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2002.

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE CAFE (S.L.C.), Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bertrange.

R. C. Luxembourg B 45.614.

—

L'an deux mille un, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Madame Patricia Sidoni, gérante de sociétés, demeurant à F-54400 Longwy-Bas.

2) Madame Gina Turci-Sidoni, employée, demeurant à F-54720 Cutry.

Uniques associées de la société à responsabilité limitée SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE CAFE (S.L.C.), avec siège à Bertrange, (R.C. B N° 45.614), constituée suivant acte notarié du 12 novembre 1993, publié au Mémorial C N°16 du 17 janvier 1994.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 5 juillet 2001, en voie de publication.

Les comparantes ont requis le notaire d'acter ce qui suit:

Cession de parts

Madame Gina Turci-Sidoni, préqualifiée cède par les présentes à la valeur nominale ses 5 parts sociales de la prédite société, à Madame Patricia Sidoni, préqualifiée, laquelle accepte.

Suite à cette cession de parts, la société est devenue une société unipersonnelle.

L'article 6 alinéa 2 aura désormais la teneur suivante.

Le capital est souscrit par Madame Patricia Sidoni.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de vingt mille francs.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparantes, celles-ci ont signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: G. Turci-Sidoni, P. Sidoni, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 décembre 2001, vol. 874, fol. 25, case 8. – Reçu 1.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pétange, le 21 décembre 2001.

Pour expédition conforme.

G. d'Huart

(84788/207/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2001.

ACM GLOBAL INVESTOR SERVICES S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 18, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 44.815.

—

In the year two thousand one, on the twentieth day of December.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of ACM GLOBAL INVESTOR SERVICES S.A., a société anonyme incorporated on 17th August 1993 by deed of Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») of 23rd October 1993. Its Articles were amended for the last time on 21st April 2000 by deed of Maître Marthes Thyes-Walch, notary residing in Luxembourg in place of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial on 31st August 2000.

The meeting was opened at 10.00 a.m. with Me Bertrand Reimmel, maître en droit, residing in Luxembourg in the chair.

The chairman appointed as secretary Me Sophie Laguesse, licenciée en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Annick Dennewald, maître en droit, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman stated:

I. That the shareholders represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the bureau of the meeting and the proxy holder will remain annexed to the present minutes.

The proxy forms of the represented shareholders after having been initialed ne varietur by the appearing persons will also remain annexed to the present minutes.

II. That it appears from the attendance list that all shares in issue are represented at the extraordinary general meeting and that all represented shareholders declaring having had prior knowledge of the agenda, no convening notice was necessary.

III. That, as a result of the foregoing, the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. to increase the capital of the Company, by incorporation of available reserves, by an amount of two hundred twenty-nine thousand four hundred thirty-three (229,433.-) Luxembourg Francs in order to raise it from its present amount of twenty-seven million (27,000,000.-) Luxembourg Francs to twenty-seven million two hundred twenty-nine thousand four hundred thirty-three (27,229,433.-) Luxembourg Francs.

2. to convert the capital of the Company from Luxembourg Francs to Euro so as to be set at six hundred seventy-five million (675,000.-) Euro.

3. to amend the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation of the Company so as to be read as follows:

«The issued capital is set at six hundred seventy-five thousand Euro (675,000 EUR) consisting of two thousand and seven hundred (2,700) shares in registered form with a par value of two hundred fifty Euro (250 EUR) per share.»

Then the meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

It is resolved to increase the capital of the company, by incorporation of available reserves, by an amount of two hundred twenty-nine thousand four hundred thirty-three (229,433.-) Luxembourg Francs in order to raise it from its present amount of twenty-seven million (27,000,000.-) Luxembourg Francs to twenty-seven million two hundred twenty-nine thousand four hundred thirty-three (27,229,433.-) Luxembourg Francs.

Second resolution

It is resolved to convert the capital of the company from Luxembourg Francs to Euro so as to be fixed at six hundred seventy five million (675,000.-) Euro.

Third resolution

It is therefore resolved to amend the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation of the company so as to be read as follows:

«The issued capital is set at six hundred seventy-five thousand Euro (675,000 EUR) consisting of two thousand and seven hundred (2,700) shares in registered form with a par value of two hundred fifty Euro (250 EUR) per share.»

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

En l'an deux mille un, le vingt et unième jour de décembre.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de ACM GLOBAL INVESTOR SERVICES S.A., une société anonyme constituée le 17 août 1993 par acte de Maître Edmond Schroeder, notaire résidant à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 23 octobre 1993. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 21 avril 2000 par acte de Maître Marthes Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire résident publié au Mémorial le 31 août 2000.

L'assemblée a été ouverte à 10.00 avec Me Bertrand Reimmel, maître en droit, résidant à Luxembourg en tant que président.

Le président a nommé comme secrétaire Me Sophie Laguesse, licenciée en droit, résidant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Me Annick Dennewald, maître en droit, résidant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le président a déclaré:

I. Que les actionnaires représentés, le mandataire des actionnaires représenté et le nombre de leurs actions sont renseignés sur une liste de présence qui est signée par les membres du bureau et le mandataire et qui restera annexée au présent procès-verbal.

Les procurations des actionnaires représentés après avoir été signées ne varietur par les personnes comparantes resteront également annexées au présent procès-verbal.

II. Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions en émission sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire et que tous les actionnaires représentés déclarant avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour, aucun avis de convocation n'a été nécessaire.

III. Qu'il résulte de ce qui précède, que la présente assemblée a été régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. augmenter le capital social de la Société par incorporation des réserves disponibles d'un montant de deux cent vingt-neuf mille quatre cent trente-trois (229.433,-) francs luxembourgeois afin de le porter de son montant actuel de vingt-sept millions (27.000.000,-) de francs luxembourgeois à vingt-sept millions deux cent vingt-neuf mille quatre cent trente-trois (27.229.433,-) francs luxembourgeois;
2. convertir le capital social de la Société du francs luxembourgeois en Euro afin de le fixer à six cent soixante-quinze mille (675.000,-) Euro.
3. modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société afin qu'elle se lise comme suit:

«Le capital social de la Société émis est fixé à six cent soixante-quinze mille (675.000,-) Euro représenté par deux mille sept cents (2.700) actions nominatives d'une valeur nominale de deux cent cinquante Euro (250,-) par action.»

Ensuite l'assemblée, après délibération, prend les décisions à l'unanimité suivantes:

Première résolution

Il est décidé augmenter le capital social de la Société par incorporation des réserves disponibles d'un montant de deux cent vingt-neuf mille quatre cent trente-trois (229.433,-) francs luxembourgeois afin de le porter de son montant actuel de vingt-sept millions (27.000.000,-) de francs luxembourgeois à vingt-sept millions deux cent vingt-neuf mille quatre cent trente-trois (27.229.433,-) francs luxembourgeois.

Deuxième résolution

Il est décidé de convertir le capital social de la Société du francs luxembourgeois en Euro afin de le fixer à six cent soixante-quinze mille (675.000,-) Euro.

Troisième résolution

Il est décidé en conséquence de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société afin qu'elle se lise comme suit:

«Le capital social de la Société émis est fixé à six cent soixante-quinze mille (675.000,-) Euro représenté par deux mille sept cents (2.700) actions nominatives d'une valeur nominale de deux cent cinquante Euro (250,-) par action.»

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été ajournée.

Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 97, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84870/260/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2001.

HERMES-CONSEILS, Société Civile.

Siège social: Luxembourg.

—

DISSOLUTION

Les soussignés

Ralf Schroeder, demeurant à B-4700 Eupen

Philippe Verstraeten, industriel-consultant, demeurant à L-1537 Luxembourg

réunis en Assemblée Générale Extraordinaire ont décidé à l'unanimité de dissoudre la société avec effet 7 décembre 2001.

Les associés déclarent que la liquidation a eu lieu aux droits des parties par reprise de l'intégralité de l'actif et du passif de la société, et qu'elle est clôturée.

Les livres et document de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à son ancien siège social à Luxembourg.

Fait en double à Luxembourg, le 7 décembre 2001. Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2001, vol. 562, fol. 47, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84797/502/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2001.

RENOVO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 16, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 15.181.

—

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Remich, le 28 décembre 2001, vol. 177, fol. 11, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2001.

(84736/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2001.

MUNNEREFER STUFF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5650 Mondorf-les-Bains, 5, route de Remich.

R. C. Luxembourg B 52.310.

—

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Remich, le 28 décembre 2001, vol. 177, fol. 12, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2001.

(84737/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2001.

IMMOBILIERE WEISEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bergem, 9, rue de l'Eglise.

R. C. Luxembourg B 50.782.

—

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Remich, le 28 décembre 2001, vol. 177, fol. 11, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2001.

(84738/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2001.

FRED LINDENSTOCK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Itzig, 3, rue des Promenades.

R. C. Luxembourg B 58.979.

—

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Remich, le 28 décembre 2001, vol. 177, fol. 12, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2001.

(84739/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2001.

D'POMPEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1139 Luxembourg, 85, rue des Sept Arpents.

R. C. Luxembourg B 71.121.

—

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Remich, le 28 décembre 2001, vol. 177, fol. 11, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2001.

(84740/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2001.

AVR PARTNERS, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 55.496.

—

EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 15 novembre 2001 et du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du même jour que:

- Monsieur Guy Hornick, réviseur d'entreprises, Bertrange, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Guy Hornick expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

2. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, a été nommé Président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 14 décembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 562, fol. 89, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84834/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2001.

DIMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5681 Dalheim, 12, Om Flouer.

R. C. Luxembourg B 50.079.

—

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Remich, le 28 décembre 2001, vol. 177, fol. 12, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2001.

(84741/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2001.

CANAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5553 Remich, 10, Quai de la Moselle.

R. C. Luxembourg B 51.149.

—

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Remich, le 28 décembre 2001, vol. 177, fol. 11, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2001.

(84742/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2001.

STAMINET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5540 Remich, 10, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 24.101.

—

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Remich, le 28 décembre 2001, vol. 177, fol. 12, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2001.

(84743/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2001.

WEIROLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3316 Bergem, 9, rue de l'Eglise.

R. C. Luxembourg B 73.189.

—

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Remich, le 28 décembre 2001, vol. 177, fol. 12, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2001.

(84744/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2001.

SOCIETE DES ARQUEBUSIERS DE LA VILLE DE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 142, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 4.136.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 562, fol. 92, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2001.

(84745/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2001.

CURTI S.A., Société Anonyme en liquidation.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 65.390.

—

EXTRAIT

L'Assemblée Générale extraordinaire réunie le 19 décembre 2001 à 10.00 heures à Luxembourg a pris à l'unanimité la résolution suivante:

- La FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE REVISION EVERARD & KLEIN, ayant son siège social au 47, rue de la Libération, L-5969 Itzig, est nommée en qualité de commissaire aux fins de vérifier le rapport et les comptes du liquidateur.

Pour extrait conforme

M. Koeune

Liquidateur de la société

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2001, vol. 562, fol. 78, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84817/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2001.

HOGALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 27, rue du Fort Neipperg.

R. C. Luxembourg B 8.242.

—

Procès-verbal de l'Associé unique en date du 27 décembre 2001

Première résolution

L'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à 500.000,- LUF (cinq cent mille francs luxembourgeois), pour l'exprimer dorénavant en Euro, au cours de 40,3399 LUF=1,- EUR, en 12.394,68 EUR (douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents).

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de 605,32 EUR (six cent cinq euros et trente-deux cents), pour le porter de son montant actuel de 12.394,68 (douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents) à 13.000,- EUR (treize mille euros) sans émission de parts sociales nouvelles.

Troisième résolution

L'associé unique constate que la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant réalisée, a été faite par lui-même pour voir atteindre sa participation actuelle dans la société, et par incorporation d'une partie des bénéfices reportés.

Quatrième résolution

Afin de mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social de la société est fixé à la somme de 13.000,- EUR (treize mille euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de 26,- EUR (vingt-six euros) chacune, entièrement libérées.

Ces parts ont été souscrites par l'associé unique CALNEVA, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 27 décembre 2001.

CALNEVA, S.à r.l.

R. Weber

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 562, fol. 91, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84749/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2001.

TRADINGCOM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 73.221.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 562, fol. 91, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

Report à nouveau:	- 741,66 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2001. Signature.

(84808/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2001.

TRADINGCOM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 73.221.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 562, fol. 91, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés	- 741,66 EUR
Perte de l'exercice 2000	- 11.675,59 EUR
Report à nouveau:	-12.417,25 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2001. Signature.

(84809/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2001.

CALNEVA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 10, rue d'Anvers.

R. C. Luxembourg B 48.167.

—

Procès-verbal de l'Associé unique en date du 27 décembre 2001

Première résolution

L'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à 600.000,- LUF (six cent mille francs luxembourgeois), pour l'exprimer dorénavant en Euro, au cours de 40,3399 LUF=1,- EUR, en 14.873,61 EUR (quatorze mille huit cent soixante-treize euros et soixante et un cents).

Deuxième résolution

Afin de mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social de la société est fixé à la somme de 14.873,61 EUR (quatorze mille huit cent soixante-treize euros et soixante et un cents), représenté par 600 (six cents) parts sociales de 24,78935 EUR (vingt-quatre euros soixante-dix-huit cents neuf cent trente-cinq) chacune, entièrement libérées.

Ces parts ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Weber Romain demeurant à Bertrange.

Fait à Luxembourg, le 27 décembre 2001.

R. Weber

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 562, fol. 91, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84750/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2001.

SNACK-FRIT EQUIPEMENTS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 77.219.

—

Dénonciation d'un siège social

Le siège social de la société SNACK-FRIT EQUIPEMENTS S.A. au 51, boulevard Dr Charles Marx, L-2130 Luxembourg, inscrit au R.C. de Luxembourg, section B numéro 77.219, a été dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 27 décembre 2001.

D. Phong

Avocat à la Cour

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 562, fol. 91, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84751/999/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2001.

FLUOR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 56.349.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 décembre 2001. F. Kesseler.

(84776/219/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2001.

CRISSOIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 54.742.

—

Extrait des résolutions de l'Assemblée extraordinaire du 29 novembre 2001

1. Monsieur François Courau, administrateur de sociétés, demeurant à L-1473 Luxembourg, 3, rue Jean-Baptiste Esch, est nommé administrateur en remplacement de IMACORP BUSINESS CENTRE S.A. pour la durée du mandat restant à courir.

J. R. Marquilie / C. Courau / F. Courau

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2001, vol. 560, fol. 92, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84794/600/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2001.

PRONTOFUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

R. C. Luxembourg B 51.690.

—

Messieurs les Actionnaires sont avisés qu'en date du 3 avril 2002, l'Assemblée Générale des Actionnaires a décidé de payer un dividende aux détenteurs d'actions de classe A de certains compartiments de la Sicav sur présentation des coupons correspondants.

Pour chaque compartiment, la date ex-coupon est fixée au 19 avril 2002 et la date de paiement au 24 avril 2002. La première valeur nette d'inventaire des compartiments concernés calculée ex-coupon sera déterminée le 19 avril 2002.

ProntoFund - US Corporate Bonds: USD 0,50 sur présentation du coupon n° 2

ProntoFund - Euro Bonds: EUR 0,50 sur présentation du coupon n° 2

ProntoFund - US$ Short Term: USD 0,50 sur présentation du coupon n° 2

ProntoFund - Euro Short Term: EUR 0,25 sur présentation du coupon n° 1

ProntoFund - US$ Bonds: USD 0,50 sur présentation du coupon n° 2

ProntoFund - Latin American Bonds: USD 0,50 sur présentation du coupon n° 2

(01372/755/16) *Le Conseil d'Administration.*

LUX-EURO-STOCKS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 64.058.

—

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui sera tenue dans les locaux de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG à Luxembourg, 1, rue Zithe, le mercredi *24 avril 2002* à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2001.
2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2001; affectation des résultats.
3. Donner quitus aux Administrateurs.
4. Nominations statutaires.
5. Nomination du Réviseur d'Entreprises.
6. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés à l'Assemblée Générale devront en aviser la Société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets d'un des établissements ci-après:

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

BANQUE RAIFFEISEN S.C.

Les propriétaires d'actions nominatives inscrits au registre des actionnaires en nom à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Des formules de procuration sont disponibles au siège social de la Société.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

I (00820/755/29) *Le Conseil d'Administration.*

QUANT PARTICIPATIONS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 74.842.

—

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *25 avril 2002* à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (01177/534/15) *Le Conseil d'Administration.*

JULIUS BAER MULTIBOND, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2953 Luxemburg, 69, route d'Esch.

H. R. Luxemburg B 32.187.

—

Da das vom Gesetz vorgeschriebene Quorum bei der ersten ausserordentlichen Generalversammlung vom 3. April 2002 nicht erreicht werden ist, werden die Anteilseigner der JULIUS BAER MULTIBOND hiermit eingeladen, an einer

ZWEITEN AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

teilzunehmen, die am *14. Mai 2002* um 14.30 Uhr am Sitz der DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxemburg abgehalten wird.

Die Vollmachten für die Versammlung sind an den Sitz der Gesellschaft, an die oben angegebene Adresse, zu Händen von Herrn Martin Bock (Fax Nr. + 352 4590 3331) zu schicken, spätestens bis zum 6. Mai 2002.

Die außerordentliche Generalversammlung hat folgende Tagesordnung:

Tagesordnung:

(A) Allgemeine Überarbeitung und Neufassung der Satzung, insbesondere
- die Änderung des Geschäftsjahres auf neu jeweils 1. Juli bis 30. Juni (Artikel 28, erster Absatz) sowie Änderung des Zeitpunktes der jährlichen Generalversammlung auf den Monat November (Artikel 10, erster Absatz);
- Einführung zusätzlicher Bestimmungen bezüglich der Wahl der Verwaltungsratsmitglieder (Artikel 14);
- die Straffung der Formulierung der Anlagerestriktionen des Artikels 17;
- Präzisierung der Definition eines Bewertungstages (Artikel 24, erster Absatz);
- die Bestätigung der Trennung der Haftung für Verbindlichkeiten zwischen den Anteilsklassen (Artikel 26, (B), e)).

(B) Verschiedenes.

Diese Versammlung wird wirksam über die Tagesordnung befinden können, unabhängig von der Anzahl von Anteilen, welche auf der Versammlung anwesend oder vertreten sind.

Die Tagesordnung wird durch Beschluß mit einer Mehrheit von zwei Dritteln der Anteile der Anteilseigner, welche anwesend oder vertreten sind und ihre Stimme abgeben, angenommen.

Wie erwähnt sind die Vollmachten für die Versammlung an den Sitz der Gesellschaft, an die oben angegebene Adresse, zu Händen von Herrn Martin Bock (Fax Nr. + 352 4590 3331) zu schicken, spätestens bis zum 6. Mai 2002.

Der Entwurf der abgeänderten und überarbeiteten Satzung kann am Sitz der Gesellschaft eingesehen werden, und eine Kopie davon ist auf Anfrage erhältlich.

I (01165/755/32) *Der Verwaltungsrat.*

JULIUS BAER MULTISTOCK, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2953 Luxemburg, 69, route d'Esch.

H. R. Luxemburg B 32.188.

—

Da das vom Gesetz vorgeschriebene Quorum bei der ersten ausserordentlichen Generalversammlung vom 3. April 2002 nicht erreicht werden ist, werden die Anteilseigner der JULIUS BAER MULTISTOCK hiermit eingeladen, an einer

ZWEITEN AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

teilzunehmen, die am *14. Mai 2002* um 14.30 Uhr am Sitz der DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxemburg abgehalten wird.

Die Vollmachten für die Versammlung sind an den Sitz der Gesellschaft, an die oben angegebene Adresse, zu Händen von Herrn Martin Bock (Fax Nr. + 352 4590 3331) zu schicken, spätestens bis zum 6. Mai 2002.

Die außerordentliche Generalversammlung hat folgende Tagesordnung:

Tagesordnung:

(A) Allgemeine Überarbeitung und Neufassung der Satzung, insbesondere
- die Änderung des Geschäftsjahres auf neu jeweils 1. Juli bis 30. Juni (Artikel 28, erster Absatz) sowie Änderung des Zeitpunktes der jährlichen Generalversammlung auf den Monat November (Artikel 10, erster Absatz);
- Einführung zusätzlicher Bestimmungen bezüglich der Wahl der Verwaltungsratsmitglieder (Artikel 14);
- die Straffung der Formulierung der Anlagerestriktionen des Artikels 17;
- Präzisierung der Definition eines Bewertungstages (Artikel 24, erster Absatz);
- die Bestätigung der Trennung der Haftung für Verbindlichkeiten zwischen den Anteilsklassen (Artikel 26, (B), e)).

(B) Verschiedenes.

Diese Versammlung wird wirksam über die Tagesordnung befinden können, unabhängig von der Anzahl von Anteilen, welche auf der Versammlung anwesend oder vertreten sind.

Die Tagesordnung wird durch Beschluß mit einer Mehrheit von zwei Dritteln der Anteile der Anteilseigner, welche anwesend oder vertreten sind und ihre Stimme abgeben, angenommen.

Wie erwähnt sind die Vollmachten für die Versammlung an den Sitz der Gesellschaft, an die oben angegebene Adresse, zu Händen von Herrn Martin Bock (Fax Nr. + 352 4590 3331) zu schicken, spätestens bis zum 6. Mai 2002.

Der Entwurf der abgeänderten und überarbeiteten Satzung kann am Sitz der Gesellschaft eingesehen werden, und eine Kopie davon ist auf Anfrage erhältlich.

I (01166/755/32) *Der Verwaltungsrat.*

JULIUS BAER MULTICASH, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2953 Luxemburg, 69, route d'Esch.

H. R. Luxemburg B 36.405.

—

Da das vom Gesetz vorgeschriebene Quorum bei der ersten ausserordentlichen Generalversammlung vom 3. April 2002 nicht erreicht werden ist, werden die Anteilseigner der JULIUS BAER MULTICASH hiermit eingeladen, an einer

ZWEITEN AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

teilzunehmen, die am *14. Mai 2002* um 14.30 Uhr am Sitz der DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxemburg abgehalten wird.

Die Vollmachten für die Versammlung sind an den Sitz der Gesellschaft, an die oben angegebene Adresse, zu Händen von Herrn Martin Bock (Fax Nr. + 352 4590 3331) zu schicken, spätestens bis zum 6. Mai 2002.

Die außerordentliche Generalversammlung hat folgende Tagesordnung:

Tagesordnung

(A) Allgemeine Überarbeitung und Neufassung der Satzung, insbesondere
- die Änderung des Geschäftsjahres auf neu jeweils 1. Juli bis 30. Juni (Artikel 28, erster Absatz) sowie Änderung des Zeitpunktes der jährlichen Generalversammlung auf den Monat November (Artikel 10, erster Absatz);
- Einführung zusätzlicher Bestimmungen bezüglich der Wahl der Verwaltungsratsmitglieder (Artikel 14);
- die Straffung der Formulierung der Anlagerestriktionen des Artikels 17;
- Präzisierung der Definition eines Bewertungstages (Artikel 24, erster Absatz);
- die Bestätigung der Trennung der Haftung für Verbindlichkeiten zwischen den Anteilsklassen (Artikel 26, (B), e)).

(B) Verschiedenes.

Diese Versammlung wird wirksam über die Tagesordnung befinden können, unabhängig von der Anzahl von Anteilen, welche auf der Versammlung anwesend oder vertreten sind.

Die Tagesordnung wird durch Beschluß mit einer Mehrheit von zwei Dritteln der Anteile der Anteilseigner, welche anwesend oder vertreten sind und ihre Stimme abgeben, angenommen.

Wie erwähnt sind die Vollmachten für die Versammlung an den Sitz der Gesellschaft, an die oben angegebene Adresse, zu Händen von Herrn Martin Bock (Fax Nr. + 352 4590 3331) zu schicken, spätestens bis zum 6. Mai 2002.

Der Entwurf der abgeänderten und überarbeiteten Satzung kann am Sitz der Gesellschaft eingesehen werden, und eine Kopie davon ist auf Anfrage erhältlich.

I (01167/755/32) .

SACE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 46.504.

—

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi *25 avril 2002* à 15.00 heures à Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des rapports du conseil d'administration et du commissaire
2. Discussion et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
3. Vote sur la décharge aux administrateurs et du commissaire
4. Affectation du résultat
5. Nomination statutaire
6. Divers

Tout actionnaire désirant être présent ou représenté à l'assemblée générale devra en aviser la société au moins cinq jours francs avant l'assemblée.

Aucun quorum n'est requis pour la tenue de cette assemblée. Les décisions de l'assemblée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Le Conseil d'Administration

Signature

I (01189/255/23)

MARENGO INVESTISSEMENTS, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 47.197.

—

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *24 avril 2002* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (01181/534/15) *Le Conseil d'Administration.*

SINOPIA GLOBAL FUNDS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 64.246.

—

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders will be held at the registered office of the Company on *24 April 2002* at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of the Directors and of the report of the Authorised Independent Auditor.
2. Approval of the annual accounts and appropriation of the results as at 31 December 2001.
3. Director's fees.
4. Declaration of an annual dividend.
5. Discharge to be granted to the Directors for the proper performance of their duties for the period ended 31 December 2001.
6. Re-election of the Directors and of the Authorised Independent Auditor for the ensuing year.
7. Any other business.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda and that the decisions will be taken at the simple majority of the shares present or represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy; proxies are available at the domicile of the Fund.

Every bearer shareholder who wants to be present or to be represented at the Annual General Meeting has to deposit its shares for April 17, 2002 the latest at the domicile of the Fund or at the following address in Luxembourg:

KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE
43, boulevard Royal
L-2955 Luxembourg

I (01187/755/28) *By order of the Board of Directors.*

PROMO NORD-SUD S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 47.578.

—

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi *26 avril 2002* à 14.30 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, avec pour

Ordre du jour:

- Rapports de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapports du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000 et 31 décembre 2001 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01193/755/17) *Le Conseil d'Administration.*

SACEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 216, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 11.984.

—

Les actionnaires sont invités à prendre part à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la Société le samedi *27 avril 2002* à 11.00 heures, pour y délibérer et voter sur l'ordre du jour ci-après:

1. Rapports du conseil d'administration et des commissaires sur l'exercice 2001;
2. Adoption des comptes annuels;
3. Décharge à donner aux administrateurs et commissaires;
4. Nominations statutaires.

I (01190/000/14) *Le Conseil d'Administration.*

SIOLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 46.799.

—

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi *25 avril 2002* à 16.00 heures à Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Présentation des rapports du conseil d'administration et du commissaire
2. Discussion et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
3. Vote sur la décharge des administrateurs et du commissaire
4. Affectation du résultat
5. Vote conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Nominations statutaires
7. Divers

Tout actionnaire désirant être présent ou représenté à l'assemblée générale devra en aviser la société au moins cinq jours francs avant l'assemblée.

Aucun quorum n'est requis pour la tenue de cette assemblée. Les décisions de l'assemblée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Le Conseil d'Administration

Signature

I (01192/255/23)

ARGENTA-FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 27, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 26.881.

—

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

I. l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le *19 avril 2002* à 11.00 heures au siège social de la société.

Ordre du jour:

1. Approuver les amendements, révisions ou ajouts aux dispositions des statuts de la Société (les «Statuts»), requis afin de remplacer les Statuts existants par une nouvelle version coordonnée des Statuts, avec effet au 19 avril 2002 ou au 17 mai 2002 si le quorum de présence requis par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'était pas atteint lors de l'assemblée du 19 avril 2002, dans les termes du projet qui peut être consulté au siège social de la Société, et entre autres, la suppression de la possibilité pour la Société d'émettre des actions de distribution.
2. Divers.

II. L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *19 avril 2002* à 14.00 heures au siège social de la société.

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et rapport du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001 et affectation des résultats.
3. Décharge aux administrateurs et au Réviseur d'entreprises pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.
4. Nominations des administrateurs et du Réviseur d'entreprises agréé pour un terme d'un an.
5. Divers.

Toute décision concernant la modification des statuts requiert un quorum de présence de 50 % des actionnaires, représentant la moitié au moins du capital social. Elle est prise par une majorité de deux tiers des actions. Les décisions

concernant tous les autres points ne requièrent aucun quorum de présence. Elles sont prises à la simple majorité des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Pour être admis aux Assemblées, les actionnaires devront avoir déposé leurs actions au plus tard le 12 avril 2002 au siège de l'ARGENTA BANQUE D'EPARGNE / ARGENTA SPAARBANK à Antwerpen, Belgiëlei 49-53 (Belgique) ou au siège de l'ARGENTABANK LUXEMBOURG.

I (01352/000/32) *Le Conseil d'Administration.*

TAVOL Société Financière Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 67.251.

—

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi *26 avril 2002* à 9.30 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, avec pour

Ordre du jour:

- Rapports de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapports du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000 et 31 décembre 2001 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nomination statutaire.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01194/755/17) *Le Conseil d'Administration.*

SOFICAM, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 29.301.

—

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 24-28, rue Goethe, le lundi *22 avril 2002* à 16.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2001;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Décisions à prendre en application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
7. Divers.

I (01208/546/18) *Le Conseil d'Administration.*

FLEXIFUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 44.523.

—

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

se tiendra le jeudi *25 avril 2002* à 10.00 heures, à la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, 16, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001 et de l'affectation des résultats de l'exercice;
2. Décharge aux Administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat;
3. Nominations statutaires;
4. Divers.

Pour pouvoir assister ou être représentés à l'Assemblée Générale, les propriétaires d'actions au porteur devront faire part de leur désir d'assister à l'Assemblée et sont priés de déposer leurs actions, cinq jours francs au moins avant la réunion, aux guichets des agents chargés du service financier, tels que mentionnés dans le prospectus.

L'Assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées. Toute action, quelle que soit sa valeur unitaire, donne droit à une voix.

I (01317/584/19) *Le Conseil d'Administration.*

MAURON, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 29.797.

—

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le lundi *22 avril 2002* à 14.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2001;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Décisions à prendre en application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
7. Divers.

I (01209/546/18) *Le Conseil d'Administration.*

CORIAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 17.354.

—

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le *26 avril 2002* à 11.00 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
2. Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2001;
3. Affectation du résultat au 31 décembre 2001;
4. Quitus aux administrateurs et au commissaire;
5. Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

I (01289/531/17) *Le Conseil d'Administration.*

SHORTFUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 30.591.

—

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

se tiendra le jeudi *25 avril 2002* à 11.00 heures, à la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, 16, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001 et de l'affectation des résultats de l'exercice;
2. Décharge aux Administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat;
3. Nominations statutaires;
4. Divers.

Pour pouvoir assister ou être représentés à l'Assemblée Générale, les propriétaires d'actions au porteur devront faire part de leur désir d'assister à l'Assemblée et sont priés de déposer leurs actions, cinq jours francs au moins avant la réunion, aux guichets des agents chargés du service financier, tels que mentionnés dans le prospectus.

L'Assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées. Toute action, quelle que soit sa valeur unitaire, donne droit à une voix.

I (01319/584/19) *Le Conseil d'Administration.*

SWISS LIFE FUNDS (LUX), Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2093 Luxemburg, 10A, boulevard Royal.

H. R. Luxemburg B 69.186.

—

Hiermit wird bekannt gegeben, dass die

JAHRESHAUPTVERSAMMLUNG

(«Versammlung») des SWISS LIFE FUNDS (LUX) («Fonds») am oben genannten eingetragenen Sitz des Fonds für den *24. April 2002* um 14.00 Uhr, anberaumt wurde, um folgende Tagesordnungspunkte zu behandeln:

Tagesordnung:

1. Genehmigung des Managementberichts des Verwaltungsrates und des Berichts des Wirtschaftsprüfers für das am 31. Dezember 2001 endende Geschäftsjahr.
2. Genehmigung der Bilanz für den Abrechnungszeitraum für das am 31. Dezember 2001 endende Geschäftsjahr.
3. Gewinnverwendung.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder hinsichtlich der Wahrnehmung ihrer Mandate bis zum 31. Dezember 2001.
5. Zusammensetzung/Mutationen des Verwaltungsrates.
6. Neuwahl des Wirtschaftsprüfers.
7. Verschiedenes.

Abstimmung

Beschlüsse zur Tagesordnung der Versammlung erfordern kein Quorum und werden mit der Stimmenmehrheit der bei der Versammlung anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Abstimmungsarrangements

Um an der Versammlung teilnehmen zu können, müssen Inhaber von Inhaberaktien ihre Aktien bis spätestens fünf Geschäftstage vor der Versammlung am eingetragenen Sitz des Fonds oder am Sitz des Repräsentanten hinterlegen, wo Vollmachtsformulare erhältlich sind.

Aktionäre, die nicht an der Versammlung teilnehmen können, haben die Möglichkeit, ihr Stimmrecht durch Vertreter ausüben zu lassen, indem sie das Vollmachtsformular bis spätestens fünf Geschäftstage vor der Versammlung zum eingetragenen Sitz des Fonds zurücksenden.

I (01291/755/30) *Im Auftrag des Vorstandes.*

BELUBOND FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 27.219.

—

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

se tiendra le jeudi *25 avril 2002* à 9.30 heures, à la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, 16, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001 et de l'affectation des résultats de l'exercice;
2. Décharge aux Administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat;
3. Nominations statutaires;
4. Divers.

Pour pouvoir assister ou être représentés à l'Assemblée Générale, les propriétaires d'actions au porteur devront faire part de leur désir d'assister à l'Assemblée et sont priés de déposer leurs actions, cinq jours francs au moins avant la réunion, aux guichets des agents chargés du service financier, tels que mentionnés dans le prospectus.

L'Assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées. Toute action, quelle que soit sa valeur unitaire, donne droit à une voix.

I (01313/584/19) *Le Conseil d'Administration.*

FORTIS PERSONAL PORTFOLIO FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 33.222.

—

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

se tiendra le jeudi *25 avril 2002* à 10.30 heures, à la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, 16, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001 et de l'affectation des résultats de l'exercice;
2. Décharge aux Administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat;
3. Nominations statutaires;
4. Divers.

Pour pouvoir assister ou être représentés à l'Assemblée Générale, les propriétaires d'actions au porteur devront faire part de leur désir d'assister à l'Assemblée et sont priés de déposer leurs actions, cinq jours francs au moins avant la réunion, aux guichets des agents chargés du service financier, tels que mentionnés dans le prospectus.

L'Assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées. Toute action, quelle que soit sa valeur unitaire, donne droit à une voix.

I (01321/584/19) *Le Conseil d'Administration.*

MAESTRO LUX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 26.577.

—

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

se tiendra le jeudi *25 avril 2002* à 8.30 heures, à la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., 16, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001 et de l'affectation des résultats de l'exercice;
2. Décharge aux Administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat;
3. Nominations statutaires;
4. Divers.

Pour pouvoir assister ou être représentés à l'Assemblée Générale, les propriétaires d'actions au porteur devront faire part de leur désir d'assister à l'Assemblée et sont priés de déposer leurs actions, cinq jours francs au moins avant la réunion, aux guichets des agents chargés du service financier, tels que mentionnés dans le prospectus.

L'Assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées. Toute action, quelle que soit sa valeur unitaire, donne droit à une voix.

I (01325/584/19) *Le Conseil d'Administration.*

PANELFUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 33.232.

—

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

se tiendra le jeudi *25 avril 2002* à 9.00 heures, à la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., 16, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001 et de l'affectation des résultats de l'exercice;
2. Décharge aux Administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat;
3. Nominations statutaires;
4. Divers.

Pour pouvoir assister ou être représentés à l'Assemblée Générale, les propriétaires d'actions au porteur devront faire part de leur désir d'assister à l'Assemblée et sont priés de déposer leurs actions, cinq jours francs au moins avant la réunion, aux guichets des agents chargés du service financier, tels que mentionnés dans le prospectus.

L'Assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées. Toute action, quelle que soit sa valeur unitaire, donne droit à une voix.

I (01326/584/19) *Le Conseil d'Administration.*

FINANCIERE CRISTAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 20.500.

—

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme FINANCIERE CRISTAL S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi *22 avril 2002* à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Pour assister à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs titres au porteur cinq jours francs au moins avant la date fixée pour l'Assemblée au siège social, 9b, bd Prince Henri à Luxembourg.

I (01330/000/17) *Le Conseil d'Administration.*

STANDALL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 53.346.

—

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *23 avril 2002* à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

I (01354/696/16) *Le Conseil d'Administration.*

ERACOLUS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 84.781.

—

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *22 avril 2002* à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (01355/696/14) *Le Conseil d'Administration.*

EAGLE ENERGY GROUP S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 34.777.

—

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *22 avril 2002* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2001, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.
4. Divers.

I (01454/005/15) *Le Conseil d'Administration.*

ITALFORTUNE INTERNATIONAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 8.735.

—

Shareholders are hereby convened to the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will take place at the company's registered office, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, on *April 23, 2002* at 3.30 p.m. for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the Board of Directors and of the Auditor
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended as at December 31, 2001; allocation of the net results
3. Discharge to the Directors
4. Statutory Appointments
5. Miscellaneous

In order to attend the meeting the owners of bearer shares have to deposit their shares five clear days before the meeting with one of the following banks:

- DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
- BANCA POPOLARE DI LODI, Via Polenghi Lombardo, 13 - Lodi
- BANCA SAN PAOLO DI BRESCIA, Corso Martiri della Libertà, 13 - Brescia
- CREDITO ARTIGIANO, Piazza San Fedele, 4 - Milano
- BANCA DI VALLE CAMONICA, Piazza Republica, 2/4 - Breno (Brescia)

Shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken at the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented at the meeting.

I (01356/584/27) *The Board of Directors.*

HARLSTONE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 45.099.

—

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *23 avril 2002* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2001, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 sur la législation des sociétés.
5. Divers.

I (01455/005/16) *Le Conseil d'Administration.*

PRESTIGE LUXEMBOURG, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 23.223.

—

Le Conseil d'Administration de la Société sous rubrique a l'honneur de convoquer Messieurs les Actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *19 avril 2002* à 10.00 heures, au Siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des Bilan et Comptes de Pertes et Profits au 31 décembre 2001
3. Affectation des résultats
4. Décharge des Administrateurs pour l'exercice de leur mandat durant l'année financière se terminant au 31 décembre 2001
5. Nominations statutaires
6. Divers.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires détenteurs d'actions au porteur qui désirent participer à l'Assemblée Générale Ordinaire, sont priés d'effectuer le dépôt de leurs titres deux jours francs avant la date de l'Assemblée au siège social de la Société.

Les actionnaires nominatifs qui désirent prendre part à l'Assemblée Générale Ordinaire sont priés de faire connaître à la Société, deux jours francs au moins avant l'Assemblée, leur intention d'y participer. Ils y seront admis sur justification de leur identité.

Le rapport annuel au 31 décembre 2001 est à disposition des actionnaires au siège social de la Société.

I (01508/755/26) *Le Conseil d'Administration.*

BULAXIE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 45.090.

—

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *23 avril 2002* à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2001, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.
4. Divers.

I (01456/005/15) *Le Conseil d'Administration.*

BLEMOX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 10.528.

—

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mardi *23 avril 2002* à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (01457/000/14) *Le Conseil d'Administration.*

ABTIMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 71.827.

—

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *24 avril 2002* à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2001, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 sur la législation des sociétés.
5. Divers.

I (01458/005/16) *Le Conseil d'Administration.*

EURO DERIVATE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Gesellschaftssitz: L-2180 Luxemburg, 4, rue Jean Monnet.

H. R. Luxemburg B 68.727.

—

Einberufung zur

ORDENTLICHEN JÄHRLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre am *24. April 2002* um 10.30 Uhr am Sitz der Gesellschaft.

Tagesordnung:

1. Vorlage des Jahresabschlusses samt GuV sowie der berichte von Verwaltungsrat und Wirtschaftsprüfer über das Geschäftsjahr vom 1. Januar 2001 bis zum 31. Dezember 2001.
2. Beschlussfassung über den Jahresabschluss samt GuV und die Ergebnisverwendung.
3. Beschlussfassung über die Vergütung der Mitglieder des Verwaltungsrats.
4. Entlastung des Verwaltungsrats.
5. Verlängerung des Mandats des Wirtschaftsprüfers.
6. Verschiedenes.

Zur Teilnahme an der ordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Aktionäre berechtigt, die bis spätestens fünf Tage vor der Versammlung die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Aktien bis zur Beendigung der Hauptversammlung gesperrt gehalten werden. Aktionäre können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist. Die Vollmachten müssen wenigstens fünf Tage vor der Versammlung am Sitz der Gesellschaft hinterlegt werden. Die ordnungsgemäss einberufene Generalversammlung vertritt sämtliche Aktionäre. Die Anwesenheit einer Mindestanzahl von Aktionären ist nicht erforderlich. Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der vertretenen Aktien gefasst.

Luxemburg, im April 2002.

I (01543/755/25) *Der Verwaltungsrat.*

ALPES MONT BLANC INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 70.538.

—

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *24 avril 2002* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2001, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 sur la législation des sociétés.
5. Divers.

I (01459/005/16) *Le Conseil d'Administration.*

DYNAMIC LINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 71.030.

—

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *24 avril 2002* à 14.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2001, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 sur la législation des sociétés.
5. Divers.

I (01461/005/16) *Le Conseil d'Administration.*

DORAZINE FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 45.096.

—

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *23 avril 2002* à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2001, et affectation du résultat.
3. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 sur la législation des sociétés.
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.
5. Divers.

I (01462/005/16) *Le Conseil d'Administration.*

G.A.B.N.B. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 32.516.

—

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *23 avril 2002* à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2001, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.
4. Divers.

I (01463/005/15) *Le Conseil d'Administration.*

ZONECLAMP LTD HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 16.189.

—

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *23 avril 2002* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2001, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (01464/005/16) *Le Conseil d'Administration.*

CAPITAL @ WORK UMBRELLA FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 60.661.

—

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont invités à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui se tiendra le *15 avril 2002* à 15.00 heures au siège social de la DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprise;
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2001; affectation des résultats;
3. Décharge à donner au conseil d'administration;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire ne requièrent aucun quorum et que les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Seront admis à l'Assemblée Générale les propriétaires d'actions nominatives inscrits dans le registre des actionnaires de la SICAV, qui sont priés d'avertir le Conseil d'Administration de leur participation par lettre adressée à la Société, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, au plus tard cinq jours ouvrables avant la date de l'assemblée avec mention du nombre d'actions représentées, et les propriétaires d'actions au porteur pour autant que ces derniers aient déposé leurs actions cinq jours ouvrables au moins avant l'assemblée aux guichets des établissements suivants:

- au Luxembourg:

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

- en Belgique:

CAPITAL@WORK S.A., 1519, chaussée de Wavre, B-1160 Bruxelles.

II (01264/755/28) *Le Conseil d'Administration.*

OCCIDENTAL TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

—

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de la société OCCIDENTAL TRUST S.A. qui se tiendra au siège social, 15, boulevard Roosevelt à Luxembourg, le vendredi *19 avril 2002* à 10.00 heures, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 2 avril 2002;
2. Rapport du liquidateur sur les comptes arrêtés au 15 avril 2002;
3. Approbation des comptes arrêtés au 15 avril 2002;
4. Nomination d'un nouveau commissaire vérificateur à la liquidation;
5. Divers.

Pour pouvoir assister à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer au siège social de la société, les titres qu'ils détiennent cinq jours francs avant la date fixée pour l'assemblée.

II (00770/687/17) *Le conseil d'administration.*

LUXBOND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 30.521.

—

Faute de quorum de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2002, il y a lieu de convoquer une deuxième Assemblée Générale Extraordinaire.

Ainsi, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra dans les locaux de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, à Luxembourg, 1, rue Zithe, le *22 avril 2002* à 10.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification des articles 1, 4, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 21, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 31, 32, 33 et 34.
2. Refonte complète des statuts de la Société.

Les actionnaires peuvent, sur simple demande au siège social, obtenir sans frais le texte complet des modifications aux statuts.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent en aviser la Société et déposer leurs titres au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets d'un des établissements suivants:

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG
BANQUE RAIFFEISEN S.C.

Les actionnaires nominatifs qui désirent prendre part à l'Assemblée Générale Extraordinaire sont priés de faire connaître à la Société au moins cinq jours francs avant l'Assemblée leur intention d'y participer. Ils y seront admis sur justification de leur identité.

Tout actionnaire a par ailleurs la possibilité de voter par procuration. A cet effet, des formulaires de procuration sont disponibles sur simple demande au siège social de la Société.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée sans quorum de présence pourra délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour. Les résolutions pour être valables, devront réunir la moitié au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

II (00928A/755/30) *Le Conseil d'Administration.*

FL TRUST SWITZERLAND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 26, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 33.846.

—

Messieurs les Actionnaires de FL TRUST SWITZERLAND (la «société») sont invités à participer à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra au siège social le lundi *15 avril 2002* à 15.00 heures afin de délibérer sur les points suivants:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des états financiers établis au 31 décembre 2001.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Statutaire. Les décisions seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés.

Pour être admis à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions auprès des banques dont le nom et l'adresse figurent ci-dessous où ils peuvent également obtenir le texte des résolutions qui sont proposées ainsi que les procurations. Les actions ainsi que les procurations doivent être déposées cinq jours francs avant l'Assemblée auprès de l'une des banques suivantes:

- BANQUE FERRIER LULLIN (LUXEMBOURG) S.A.,
26, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg
- FERRIER LULLIN & CIE S.A.,
7, rue Pierre-Fatio, CH-1211 Genève 3
- BANQUE DE NEUFLIZE, SCHLUMBERGER, MALLET, DEMACHY,
3, avenue Hoche, F-75008 Paris
- CBC BANQUE S.A.,
5, Grand-Place, B-1000 Bruxelles.

II (01032/584/29) *Le Conseil d'Administration.*

ANDALOS, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 40.950.

—

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *16 avril 2002* à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (00959/534/15) *Le Conseil d'Administration.*

WHITHARD HOLDINGS LTD, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 16.328.

—

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *17 avril 2002* à 16.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2001.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (00960/006/15) *Le Conseil d'Administration.*

PUTNAM INTERNATIONAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 11.197.

—

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders will be held at the registered office of the Company at 11, rue Aldringen, L-2960 Luxembourg, on *15 April 2002* at 3.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the reports of the Board of Directors and of the Auditor.
2. Approval of the balance sheet and profit and loss accrual as of 31 December 2001.
3. Discharge of the Directors for the fiscal period ended 31 December 2001.
4. Re-election of the Directors for the ensuing year.
5. Ratification of the co-option of Mr André Schmit in replacement of Mr Rafik Fischer.
6. Any other business which may be properly brought before the Meeting.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda and that the decisions will be taken at the simple majority of the shares present or represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy; proxies are available at the domicile of the Fund.

Every bearer shareholder who wants to be present or to be represented at the Annual General Meeting has to deposit its shares for April 8, 2002 the latest at the domicile of the Fund or at the following address in Luxembourg:

KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE

43, boulevard Royal

L-2955 Luxembourg.

II (00993/755/25) *By order of the Board of Directors.*

MOFFITZ S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 13.374.

—

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *17 avril 2002* à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2001.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (00961/006/15) *Le Conseil d'Administration.*

LES ALIZES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 14.152.

—

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *17 avril 2002* à 15.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2001.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (00962/006/14) *Le Conseil d'Administration.*

COMILFO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 31.157.

—

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *17 avril 2002* à 11.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg, et qui aura pour ordre du jour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- Approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2001.
- Affectation du résultat.
- Quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- Divers.

II (00976/000/16) *Le Conseil d'Administration.*

INDIAN INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 31.162.

—

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *17 avril 2002* à 10.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Nomination des administrateurs et du commissaire.
5. Divers.

II (00964/660/15) *Pour le Conseil d'Administration.*

CALA BASSET INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 28.766.

—

The shareholders are hereby convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held on *15 April 2002* at 11.00 a.m. at the registered office in Luxembourg with the following agenda:

Agenda:

1. resignation of the Directors and the Statutory Auditor;
2. discharge to the Directors and the Statutory Auditor;
3. appointment of new Directors and Statutory Auditor;
4. discussion about the future perspectives and administration of the company.

II (00997/006/14) *The Board of Directors.*

GORINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 66.735.

—

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *17 avril 2002* à 15.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg, et qui aura pour ordre du jour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- Approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2001.
- Affectation du résultat.
- Quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- Divers.

II (00981/000/16) *Le Conseil d'Administration.*

B.C. GESELLSCHAFT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 82.733.

—

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *17 avril 2002* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2001;

– approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001;
– affectation des résultats au 31 décembre 2001;
– vote spécial conformément à l'article 100, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
– décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
– nomination des Administrateurs et du Commissaire aux comptes;
– divers.

II (01079/817/18) *Le Conseil d'Administration.*

COM SELECTION, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2093 Luxembourg, 10A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 57.507.

—

Nous vous prions de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires («l'Assemblée») qui se tiendra le jeudi *18 avril 2002* à 11.00 heures, au siège de la Société et qui aura pour

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice social clos au 31 décembre 2001.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2001.
3. Affectation des résultats.
4. Donner quitus aux Administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat pour l'exercice social clos au 31 décembre 2001.
5. Composition du Conseil d'Administration.
6. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine Assemblée.
7. Divers.

Les résolutions soumises à l'Assemblée ne requièrent aucun quorum. Elles seront adoptées à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social de la Société, où des formulaires de procuration sont disponibles.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent dans le même délai informer par écrit (lettre ou procuration) le Conseil d'Administration de l'intention d'assister à l'Assemblée.

II (01053/755/28) *Pour le Conseil d'Administration.*

MJ MEDIA GROUP S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2715 Luxembourg, 2, rue Walram.

R. C. Luxembourg B 38.462.

—

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le lundi *15 avril 2002* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Renouvellement du mandat des administrateurs et celui du commissaire aux comptes.
5. Divers.

Signatures

Le Conseil d'Administration

II (01082/000/17)

ALRON 2000 S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 81.712.

—

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi *18 avril 2002* à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapport du commissaire aux comptes.
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001 et affectation des résultats.
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01084/755/17) *Le Conseil d'Administration.*

LITHONIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 65.793.

—

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *16 avril 2002* à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice arrêté au 31 décembre 2001;
b. rapport du commissaire de Surveillance;
c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2001;
d. affectation du résultat;
e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
f. remplacement d'un Administrateur démissionnaire et du Commissaire de Surveillance;
g. divers.

II (01086/045/17) *Le Conseil d'Administration.*

SOPARSEC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 34.585.

—

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi *18 avril 2002* à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du conseil d'administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01099/755/17) *Le Conseil d'Administration.*

SOCIETE DE FINANCEMENT DE LA ROUTE TAHOUA-ARLIT, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 14.879.

—

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mardi *16 avril 2002* à 14.30 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve, avec pour

Ordre du jour:

1. Rapport du Commissaire à la liquidation.
2. Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation.
3. Clôture de la liquidation.
4. Désignation de l'endroit où les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01116/755/17) *Le Conseil d'Administration.*

FIXE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 28.740.

—

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi *15 avril 2002* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration.
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises.
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001.
4. Décharge à donner aux Administrateurs.
5. Affectation du résultat.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

Les actionnaires sont informés que l'assemblée générale ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social cinq jours francs avant la date fixée pour l'assemblée.

II (01109/584/21) *Le Conseil d'Administration.*

SHARE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 28.744.

—

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi *15 avril 2002* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration.
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises.
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001.
4. Décharge à donner aux Administrateurs.
5. Affectation du résultat.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

Les actionnaires sont informés que l'assemblée générale ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social cinq jours francs avant la date fixée pour l'assemblée.

II (01110/584/21) *Le Conseil d'Administration.*

FINANCIERE DE L'ELBE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 67.029.

—

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi *17 avril 2002* à 16.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

– Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
– Rapport du Commissaire aux Comptes,
– Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001 et affectation des résultats,
– Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
– Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01125/755/17) *Le Conseil d'Administration.*

MIROBLIG, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2093 Luxembourg, 10A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 65.751.

—

Nous vous prions de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

(«l'Assemblée») de MIROBLIG («la Société»), Société d'Investissement à Capital Variable, qui sera tenue au siège social de la Société, le mardi *16 avril 2002* à 11.30 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2001.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2001.
3. Affectation des résultats.
4. Donner quitus aux Administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat pour l'exercice social clos au 31 décembre 2001.
5. Composition du Conseil d'Administration.
6. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises pour un terme d'un an.
7. Divers.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent déposer leurs titres cinq jour francs avant l'Assemblée au siège de la Société, où des formules de procuration sont disponibles.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent informer dans les mêmes délais, par écrit (lettre ou procuration), le Conseil d'Administration de leur intention d'assister ou de se faire représenter à l'Assemblée.

II (01108/755/26) *Pour le Conseil d'Administration.*

FMG MIR SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2093 Luxembourg, 10A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 53.392.

—

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

(the «Meeting») of Shareholders of FMG MIR SICAV will be held at the registered office, 10A, boulevard Royal, Luxembourg, on Tuesday *16th April 2002* at 11.00 a.m., for the purpose of considering the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the Directors and of the Auditor for the year ended 31st December, 2001.
2. Approval of the Annual Accounts for the year ended 31st December, 2001.
3. Appropriation of the earnings.
4. Discharge to the Directors in respect of the execution of their mandates.
5. Composition of the Board of Directors.
6. Re-election of the Auditor.
7. Miscellaneous.

The resolutions submitted to the Meeting do not require any quorum. They are adopted by the simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

In order to attend or to be represented to the meeting, the owners of bearer shares are required to deposit their shares certificates five days before the Meeting at the Registered Office of the Company where proxy forms are available.

Registered shareholders have to inform the Board of Directors by mail (letter or form of proxy) of their intention to attend the Meeting five days before this latter.

II (01118/755/25) *By order of the Board of Directors.*

BRG FUND, Société d'Investissement à Capital Variable..

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 27.709.

—

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi *16 avril 2002* à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration.
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises.

3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001.
4. Décharge à donner aux Administrateurs.
5. Affectation du résultat.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

Les actionnaires sont informés que l'assemblée générale ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'assemblée.

II (01158/584/21) *Le Conseil d'Administration.*

DEXIA CONVERTIX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 55.995.

—

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société DEXIA CONVERTIX qui se tiendra au siège social de DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, le *16 avril 2002* à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2001;
2. Approbation de l'état des actifs net et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2001; affectation des résultats;
3. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2001;
4. Nominations des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises;
5. Divers.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent pas de quorum spécial et seront adoptées, si elles sont approuvées par la majorité des actionnaires présents ou représentés.

Seront admis à l'Assemblée Générale Ordinaire, les propriétaires d'actions nominatives inscrits dans le registre des actionnaires de la SICAV, et les propriétaires d'actions au porteur pour autant que ces derniers aient déposé leurs actions cinq jours ouvrables au moins avant la date de l'Assemblée aux guichets de DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

II (01168/755/24) *Le Conseil d'Administration.*

MeesPierson-Strategy, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 49.023.

—

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

se tiendra le mardi *16 avril 2002* à 10.00 heures, à la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., 16, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001 et de l'affectation des résultats de l'exercice;
2. Décharge aux Administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat;
3. Nominations statutaires;
4. Divers.

Pour pouvoir assister ou être représentés à l'Assemblée Générale, les propriétaires d'actions au porteur devront faire part de leur désir d'assister à l'Assemblée et sont priés de déposer leurs actions, cinq jours francs au moins avant la réunion, aux guichets des agents chargés du service financier, tels que mentionnés dans le prospectus.

L'Assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées. Toute action, quelle que soit sa valeur unitaire, donne droit à une voix.

II (01246/584/19) *Le Conseil d'Administration.*

AUDIMED HOLDING A.G., Aktiengesellschaft,
(anc. MICHEL EURO FINANCE S.A.)

Gesellschaftsitz: Luxemburg, 69, route d'Esch.

H. R. Luxemburg B 57.527.

—

Im Jahre zweitausendeins, den einundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Gloden, mit Amtswohnsitze zu Grevenmacher (Luxemburg).

Sind die Aktionäre der luxemburgischen Holdinggesellschaft MICHEL EURO FINANCE S.A., société anonyme holding, mit Sitz zu Luxemburg, 69, route d'Esch, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Genannte Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 20. Dezember 1996, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 159 vom 2. April 1997,

zuletzt abgeändert unter Privatschrift, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 139 vom 11. Februar 2000.

Die Gesellschaft ist eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 57.527.

Die Versammlung wird um 10.50 Uhr eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Guy Kettmann, attaché de direction, wohnhaft zu Howald.

Der Vorsitzende bestellt zum Schriftführer Frau Liette Heck, employée de banque, wohnhaft zu Mersch.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Frau Simone Wallers, employée de banque, wohnhaft zu Bettemburg.

Nachdem das Versammlungsbüro zusammengesetzt ist, erklärt der Vorsitzende und bittet den amtierenden Notar zu beurkunden:

I) Die Tagesordnung lautet:

1. Abänderung der Bezeichnung der Gesellschaft in AUDIMED HOLDING AG und dementsprechende Abänderung von Artikel 1 der Satzung.

2. Erhöhung des Gesellschaftskapitals durch Bareinzahlung der Aktionäre im Verhältnis zu ihren Beteiligungen, um einem Betrag von EUR 153.366,03, um das Kapital von seinem jetzigen Stand von EUR 33.233,97 auf EUR 186.600,- zu bringen, ohne Ausgabe von neuen Aktien.

3. Umwandlung der bestehenden 100 Aktien ohne Nominalwert in 93.300 Aktien im Nominalwert von je 2,- EUR und dementsprechende Abänderung von Artikel 3, Absatz 1, der Satzungen wie folgt:

«Das Gesellschaftskapital beträgt einhundertsechsundachtzigtausendsechshundert Euro (EUR 186.600,-), eingeteilt in dreiundneunzigtausenddreihundert (93.300) voll eingezahlte Aktien im Nominalwert von je zwei Euro (EUR 2,-).»

4. Ermächtigung an den Verwaltungsrat, die 93.300 neuen Aktien gegen die 100 alten Aktien auszutauschen, im Verhältnis von 933 neuen Aktien gegen 1 alte Aktie.

5. Festlegung des genehmigten Kapitals für die Dauer von fünf Jahren auf neu EUR 1.000.000,- und dementsprechende Abänderung von Artikel 3, Absatz 5, der Satzungen wie folgt:

«Das Gesellschaftskapital kann von seinem jetzigen Stand auf eine Million Euro (EUR 1.000.000,-) heraufgesetzt werden, durch die Schaffung und Ausgabe von neuen Aktien im Nominalwert von je zwei Euro (EUR 2,-).»

II. Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien, auf einer Anwesenheitsliste verzeichnet und die Aktionäre beziehungsweise deren Vertreter, haben sich auf dieser Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen, welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre bleiben ebenfalls nach ne varietur Unterzeichnung durch den amtierenden Notar und dem Versammlungsvorstand gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen um mit ihr formalisiert zu werden.

III. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist über die nachstehende Tagesordnung, welche von den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

Sodann haben die Aktionäre, nachdem über die vorstehende Tagesordnung verhandelt worden ist, einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschliesst die Bezeichnung der Gesellschaft von MICHEL EURO FINANCE S.A., in AUDIMED HOLDING A.G. abzuändern.

Infolge des obigen Beschlusses, beschliesst die Gesellschafterversammlung Artikel 1, Absatz 1, der Satzung wie folgt abzuändern:

«**Art. 1. Absatz 1.** Unter der Bezeichnung AUDIMED HOLDING A.G. wird hiermit eine Holdinggesellschaft in der Form einer Aktiengesellschaft gegründet.»

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschliesst die Erhöhung des Gesellschaftskapitals um einhundertdreiundfünfzigtausenddreihundertsechsundsechzig Euro drei Cent (EUR 153.366,03), um es von seinem jetzigen Stand von dreiunddreissigtausendzweihundertdreiunddreissig Euro siebenundneunzig Cent (EUR 33.233,97) auf den Betrag von einhundertsechsundachtzigtausendsechshundert Euro (EUR 186.600,-) zu erhöhen, ohne Ausgabe von neuen Aktien.

Zeichnung - Einzahlung

Sodann erklären die Aktionäre der Gesellschaft, vertreten wie auf der Anwesenheitsliste angegeben, die Kapitalerhöhung von einhundertdreiundfünfzigtausenddreihundertsechsundsechzig Euro drei Cent (EUR 153.366,03) im Verhältnis zu ihren Beteiligungen zu zeichnen und voll in bar einzuzahlen.

Die Gesellschafterversammlung erkennt an, dass die einhundertdreiundfünfzigtausenddreihundertsechsundsechzig Euro drei Cent (EUR 153.366,03), vollständig und in bar eingezahlt wurden und der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung stehen, wie dies dem amtierenden Notar gemäss Bankbescheinigung nachgewiesen wurde, und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschliesst die Umwandlung der bestehenden einhundert (100) Aktien ohne Nominalwert in dreiundneunzigtausenddreihundert (93.300) Aktien im Nominalwert von je zwei Euro (EUR 2,-).

Vierter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschliesst die dreiundneunzigtausenddreihundert (93.300) neuen Aktien gegen die hundert (100) alten Aktien auszutauschen, im Verhältnis von neunhundertdreiunddreissig (933) neuen Aktien gegen eine (1) alte Aktie.

Zwecks Anpassung der Satzung an die hiervor genommenen Beschlüsse, beschliesst die Gesellschafterversammlung Artikel 3, Absatz 1, der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 3. Absatz 1**. Das Gesellschaftskapital beträgt einhundertsechsundachtzigtausendsechshundert Euro (EUR 186.600,-), eingeteilt in dreiundneunzigtausenddreihundert (93.300) Aktien im Nominalwert von je zwei Euro (EUR 2).»

Fünfter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschliesst die Festlegung des genehmigten Kapitals für die Dauer von fünf Jahren neu auf eine Million Euro (EUR 1.000.000,-).

Zwecks Anpassung der Satzung an den hiervor genommenen Beschluss, beschliesst die Gesellschafterversammlung Artikel 3, Absatz 5, der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 3. Absatz 5.** Das Gesellschaftskapital kann von seinem jetzigen Stand auf eine Million Euro (EUR 1.000.000) heraufgesetzt werden durch die Schaffung und Ausgabe von neuen Aktien im Nominalwert von je zwei Euro (EUR 2,-).

Die Gesellschafterversammlung erklärt dass die Ermächtigung für das neu geschaffene genehmigte Gesellschaftskapital gültig ist für die Dauer von fünf Jahren beginnend mit dem Datum der Veröffentlichung der gegenwärtigen Urkunde.»

Kosten

Die Kosten, Auslagen und Honorare welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallen, werden auf einhundertsechsundzwanzigtausend (126.000,-) Luxemburger Franken abgeschätzt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Herr Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehende an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparenten, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: G. Kettmann, L. Heck, S. Wallers, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 décembre 2001, vol. 513, fol. 87, case 11. – Reçu 61.868 francs=1.533,66 EUR.

Le Receveur ff.(signé): Schaack.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf stempelfreiem Papier auf Begehr erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 7. Januar 2002. J. Gloden.

(01815/213/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2002.

AUDIMED HOLDING A.G., Société Anonyme Holding,
(anc. MICHEL EURO FINANCE S.A.)

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 57.527.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Gloden.

(01816/213/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2002.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, Zone Industrielle Am Bann, L-3372 Leudelange